

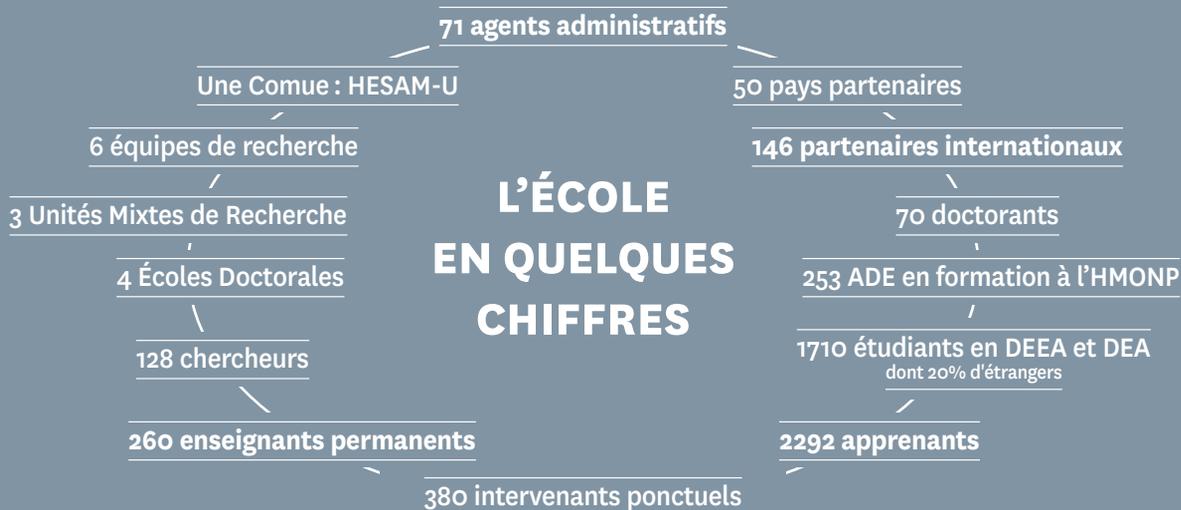
ENSAPLV

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



LE SOMMAIRE

MOMENTS FORTS DE 2018	7
▶ CAMPAGNE D'ÉVALUATION DU HCERES	8
▶ RÉFORME DES ENSA	10
▶ ÉLECTIONS DES INSTANCES	11
▶ RÉNOVATIONS IMMOBILIÈRES	13
▶ EXPOSITION PLASTICUS	15
▶ PROJET PÉDAGOGIQUE À ÉCHELLE 1 : L'ABRI DU VIGILE	16
RESSOURCES ET MOYENS / MOUVEMENTS 2018	19
▶ RESSOURCES HUMAINES	20
▶ RESSOURCES FINANCIÈRES	22
▶ MOYENS INFORMATIQUES	23
▶ MOYENS PÉDAGOGIQUES	24
FORMATIONS / RECHERCHE & VIE ETUDIANTE	31
▶ FORMATIONS : UNE OFFRE MULTIPLE	32
▶ PÉDAGOGIE À L'INTERNATIONAL	38
▶ UNITÉS DE RECHERCHE, RECHERCHE ET FORMATIONS	40
▶ VIE ÉTUDIANTE	42
OUVERTURE & CULTURE / VALORISATION & COMMUNICATION	45
▶ COMMUNICATION & VALORISATION	46
▶ LES ÉDITIONS LA VILLETTE	51
▶ MANIFESTATIONS HORS LES MURS	52
▶ POLITIQUE D'ARCHIVAGE	53
▶ PARTENARIATS INTERNATIONAUX / MOBILITÉS	55
▶ ENSAPLV - HESAM UNIVERSITÉ	60
PROJETS IMMOBILIERS	61
▶ PROJET AD'AP ET PROJET DE DESSERREMENT	62
▶ PROJET DE RELOCALISATION	63





CAROLINE LECOURTOIS, DIRECTRICE DE L'ENSAPLV

L'année 2018 a été, pour l'ENSAPLV, une année de mouvements et de transition qui a démarré par la visite du HCERES, les 13 & 14 février. A la publication du rapport final du HCERES le 23 août, a suivi la réalisation du dossier "projet d'architecture des formations de l'ENSAPLV" qui a été remis le 31 octobre 2018. Cette campagne d'évaluation par le HCERES a également concerné deux de nos équipes de recherche qui ont demandé leur reconnaissance en tant qu'équipe d'Accueil : le GERPHAU l'a obtenu en 2017 et AMP est en phase d'évaluation pour l'obtention de ce même statut.

Le deuxième grand événement de l'année a concerné l'ensemble des ENSA. Il s'agit de la sortie des nouveaux textes réglementaires le 15 février 2018 et de leur mise en œuvre.

Ces textes ont permis de rénover les statuts de nos enseignants qui sont tous devenus enseignants-chercheurs, maîtres de conférence ou professeurs. Ils ont modifié le statut des ENSA et leur système de gouvernance avec la création d'un Conseil Pédagogique et scientifique (CPS), l'élargissement des compétences du Conseil d'Administration (CA) et la précision du rôle du directeur. L'un d'entre eux crée le Conseil National des Enseignants Chercheurs des ENSA (CNECEA) qui devient l'instance compétente en matière de qualification et de carrière des enseignants chercheurs. Cette création s'est accompagnée d'une transformation de la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs. Ils ont par ailleurs modifié le statut des intervenants ponctuels et limité leurs implications au sein des établissements. Enfin, ils précisent les statuts des invités et associés.

La mise en place de ces décrets s'est concrétisée par celle de trois procédures majeures pour notre établissement : celle du renouvellement du directeur, celle des élections du CA, celle des élections du CPS.

Le nouveau CA, désormais composé de 25 membres a été élu en juin. Il est désormais présidé par Anne D'Orazio, maître de conférence à l'ENSAPLV. Le nouveau CPS a été élu en novembre et se compose d'une commission des formations et de la vie étudiante (CFVE) formée de 20 membres et présidée par Victoria Pignot, maître de conférence à l'ENSAPLV, et d'une commission recherche (CR), elle-même réunissant 20 membres et présidée d'Alessia de Biase, professeur à l'ENSAPLV.

Ces élections ont été complétées par les élections professionnelles qui ont conduit au renouvellement de notre Comité Technique (CT) et de notre Comité d'Hygiène, de Santé et des conditions de travail (CHSCT).

D'un point de vue national, le CNECEA (Conseil National des enseignants chercheurs des ENSA) a pris ses fonctions début novembre 2018 et compte parmi ses membres divers enseignants de notre établissement. Il a, entre autres, pour mission d'examiner les candidatures à la nouvelle liste de qualification créée par ces nouveaux décrets, et de composer cette liste, passage obligé pour tout candidat à un poste d'enseignant-chercheur d'une ENSA. Suite à l'élaboration et la validation d'une stratégie recrutement propre à l'ENSAPLV l'engageant à participer au protocole d'accord MC-MESRI relatif aux recrutements à venir sur les 5 prochaines années et visant la titularisation des enseignants contractuels des ENSA, la commission recrutement a tenu ses engagements en proposant, pour la première fois au sein de l'école, un accompagnement aux enseignants souhaitant candidater à cette liste.

Cette année a également été importante pour l'ENSAPLV en tant que membre fondateur d'HESAM Université car elle marque le démarrage de la reconnaissance des qualités d'HESAM par l'ANRT (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie) et le monde universitaire. Deux événements majeurs ont marqué cette année, la sélection et le financement par l'ANRT du programme HESAM 2030 "construisons nos métiers" qui vise la construction de nouveaux cursus universitaires et le lancement du collège doctoral d'Hesam qui offre l'opportunité de créer des doctorats en architecture qu'il nous reste à construire.

Enfin, cette année 2018 a été marquée par le départ du directeur de l'établissement, Bruno Mengoli, qui a rejoint d'autres missions après cinq années d'investissement au sein de l'ENSAPLV et à qui je succède avec plaisir pour poursuivre, avec tous, la construction de notre école de manière collective, dynamique et collégiale. Cette prise de fonction a été quelque peu anticipée par une période d'interim (qui s'est achevée en janvier 2019) durant laquelle l'ENSAPLV a été inspecté des points de vue de la santé et de la sécurité au travail donnant lieu à un rapport qui constitue une feuille de route pour les projets de l'établissement.

Je remercie chacune et chacun pour son investissement au service du fonctionnement de l'ENSAPLV et plus précisément ceux qui m'épaulent au quotidien, tous les agents administratifs sans exception, les présidentes de nos instances et chacun des membres de nos diverses instances sans qui ce rapport d'activité n'aurait pu être ainsi. Je vous laisse découvrir notre richesse à travers nos cinq entrées - nos moments forts, nos ressources et moyens, nos formations, recherches et vie étudiante, notre culture et nos ouvertures ainsi que nos projets immobiliers - et vous en souhaite bonne lecture.



ANNE D'ORAZIO, PRÉSIDENTE DU CA

Sans conteste, l'année 2018 est marquée du sceau de la nouveauté : nouveau statut des enseignants, nouvelles instances de gouvernance et réforme organisationnelle, nouveau processus de nomination de la direction.

La transformation profonde de nos cadres d'actions est l'affaire de tous (enseignants, personnels administratifs, étudiants) mais rien n'aurait été possible sans la préparation minutieuse et sans faille du Conseil d'Administration sortant. Je veux ici saluer la mobilisation de chacun de ces membres qui durant plus de trois ans, sous la présidence de Minna Nordström, ont travaillé à faire vivre les dynamiques collectives de notre école malgré des marges de manœuvres toujours trop faibles et qui mettent l'ENSAPLV constamment sous tension.

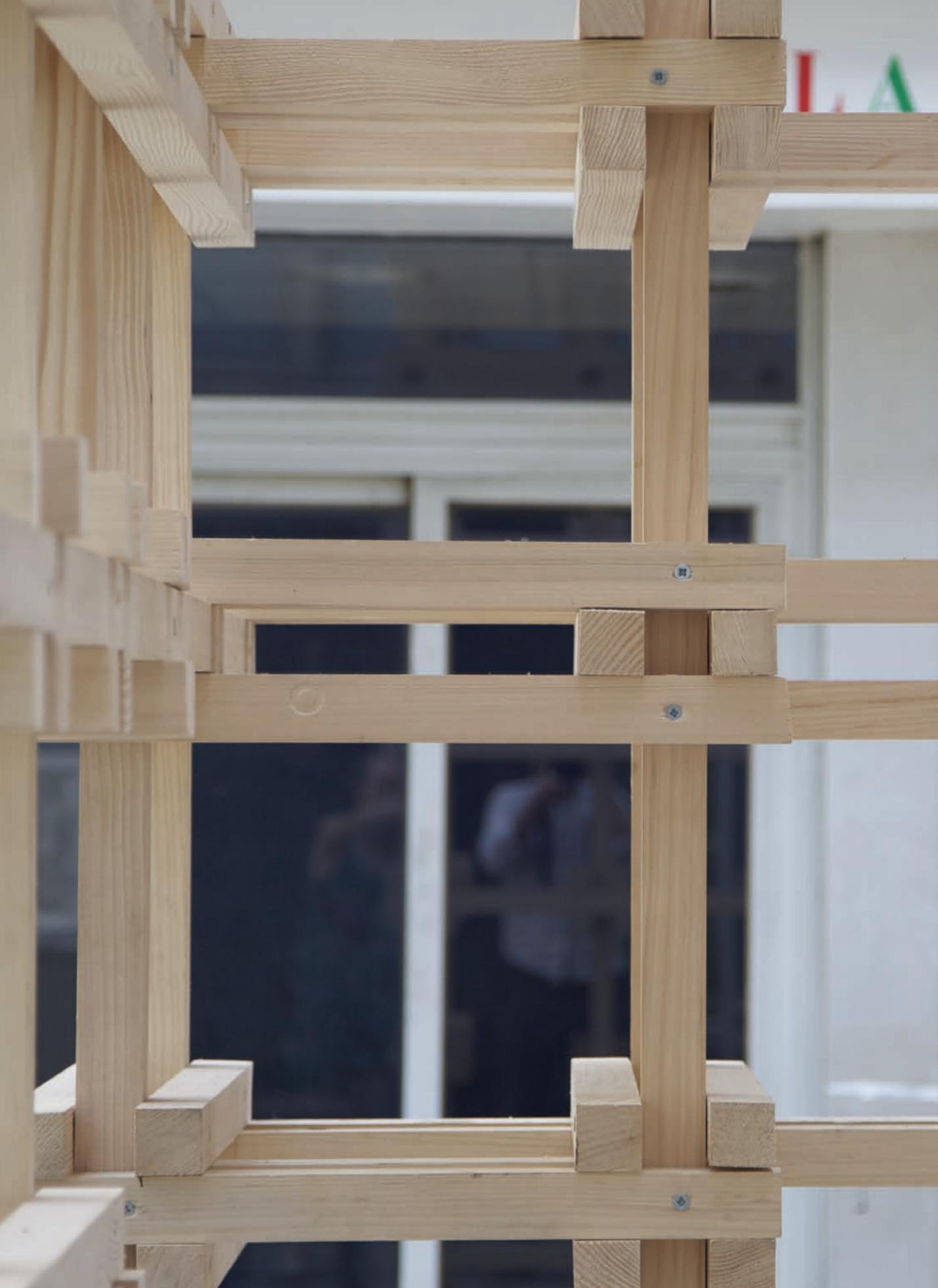
Dès la publication des nouveaux décrets, en février 2018, les administrateurs sortants se sont attelés à définir le cadre organisationnel de nos nouvelles instances et n'ont eu de cesse de travailler au passage de relais avec la nouvelle équipe. C'est donc dans la continuité des chantiers engagés que l'actuel Conseil d'administration fort de ses 25 membres (15 pour les trois collèges élus - enseignants, étudiants, administratifs - et 10 pour les personnalités extérieures de droit ou qualifiées) a pu, dès son installation officielle en octobre 2018, mettre en œuvre et accompagner les élections des deux nouvelles instances collégialement élues que sont la Commission de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE) et la Commission de la Recherche (CR) qui ensemble forment le Conseil Pédagogique et Scientifique (CPS). Par cette nouvelle organisation, le CA et le CPS assurent, en dialogue constant avec la direction, la gouvernance de l'établissement veillant au développement stratégique et au rayonnement pédagogique et scientifique de notre école. En affirmant la volonté de garantir la représentation la plus équilibrée de tous au sein de ces nouvelles instances, le Conseil d'administration veille à renforcer l'inscription de l'ENSAPLV dans le paysage universitaire francilien par sa participation active à la Comue HESAM Université, et confirme sa place auprès des mondes professionnels de l'architecturale et de la ville. Cette double dimension qui articule pratiques et connaissances académiques est au cœur du nouveau programme pédagogique que l'école initiera à partir de septembre 2019.

Là encore, l'année 2018 s'inscrit dans la poursuite d'un long travail collectif de réflexion pédagogique initié dès 2017 par le

GRL, Groupe de Réflexion sur la Licence, et qui s'est conclu à l'automne 2018 par la transmission à l'HCERES d'une nouvelle maquette pour nos formations du premier et deuxième cycle. Groupes de travail et assemblées générales ont permis une large mobilisation des enseignants, des responsables administratifs de la pédagogie mais aussi des étudiants élus qui ont réalisés auprès de leurs camarades une enquête inédite sur leurs attentes pédagogiques. Après des débats riches et variés, la CFVE s'est emparée de cette matière et travaille à traduire dans les programmes pédagogiques cet objectif de transversalité que l'école revendique.

Il ne saurait y avoir de bilan de cette année 2018 sans faire le point de la situation immobilière de notre école. Si l'année 2017 est marquée par l'arrêt du processus de relocalisation tel qu'il avait été convenu dans le cadre du protocole qui nous liait depuis fin 2015 à notre tutelle, le Ministère de la Culture, l'été 2018 nous a permis de reprendre attache avec la Direction générale des Patrimoines – Direction de l'Architecture et le Secrétariat Général du Ministère. Depuis lors, la prise en compte de l'urgence de la situation immobilière de l'ENSAPLV se décline en trois opérations programmatiques : une opération dite de "desserrement" par la recherche d'un site permettant de constituer une unique grande annexe de notre établissement, une opération dite "AD'AP" qui vise à permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite du site principal de Flandre et enfin une opération de "relocalisation" globale de notre école dans le cadre d'un projet campus HESAM-ENSAPLV à inscrire au futur Contrat Plan Etat-Région (CPER). Cette nouvelle stratégie programmatique doit nous permettre de faire face aux urgences immobilières de l'école tout en nous projetant dans l'avenir.

Une fois encore, rien de cela n'eût été possible sans un engagement sans faille de l'ensemble des acteurs de notre école (étudiants, personnels administratifs, enseignants). Je veux ici saluer leur investissement et dire combien ils font au quotidien vivre notre école, réinventant chaque jour un champ des possibles malgré un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Cet engagement nous oblige et je veux au nom de l'ensemble des membres du Conseil d'administration de l'ENSA Paris la Villette vous remercier pour tout cela.





MOMENTS FORTS DE 2018

Cette partie du rapport d'activité revient sur les moments forts qui ont marqué particulièrement la construction de l'ENSAPLV cette année. Elle se compose de 6 "événements" majeurs que sont : la campagne d'évaluation du HCERES, la réforme des Ensa, les élections des instances, les rénovations immobilières, l'exposition Plasticus et le projet pédagogique à échelle 1 d'abri du vigile.

► CAMPAGNE D'ÉVALUATION DU HCERES

La campagne d'évaluation de l'ENSAPLV par le HCERES a débuté en 2017 par la rédaction du rapport d'auto-évaluation de l'établissement par l'établissement, déposé en septembre 2017.

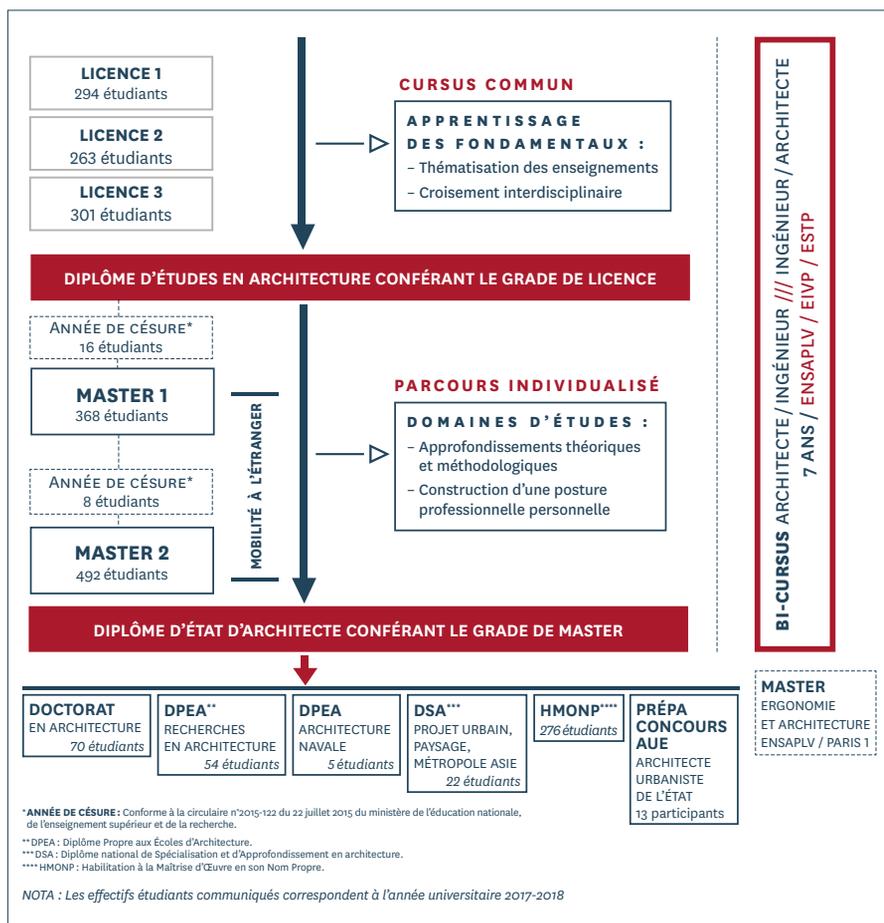
Rappelons que l'école avait anticipé cette campagne par la création, dès 2016, de groupes de travail à l'initiative du conseil des études et de la vie de l'école (le CEVE est aujourd'hui remplacé par la CFVE).

L'année 2018 a été marquée par la visite du HCERES les 13 et 14 Février, la production du rapport d'évaluation du HCERES en Août 2018 et la construction d'un dossier "Projet d'architecture des formations de l'ENSAPLV" qui a été construit par un COPIIL HCERES, composé de membres du CA, du CEVE et du Vice-Président Développement de l'HESAM que sont : Victoria Pignot, Minna Nordström, Anne D'Orazio, Emmanuel Mourier, Bendicht Weber.

Remis le 31 octobre 2018, ce dossier présente les grandes orientations souhaitées par l'établissement pour ses futurs programmes pédagogiques DEEA-L (Diplôme d'Etudes en architecture valant grade de Licence) et DEEA-M (Diplôme d'État d'Architecte valant grade de Master) qu'il replace au sein de la riche architecture des offres de formations de l'ENSAPLV.

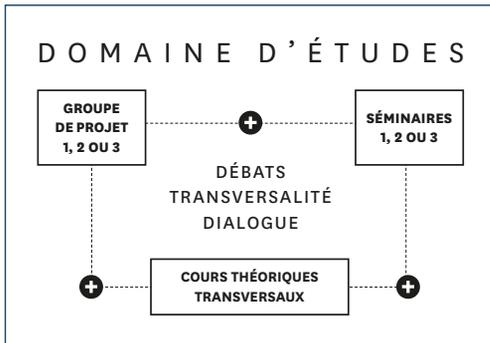
**DIVERSITÉ :
UNE OFFRE
MULTIPLE
DE FORMATIONS**

- Un diplôme d'étude en architecture conférant le grade de Licence DEEA-L
- Un diplôme d'état d'architecte conférant le grade de Master DEEA-M
- 4 bi-cursus intégrés architecte-ingénieur / Ingénieur-architecte en 7 ans
- 7 formations post-master



▲ Ces grandes orientations sont au nombre de 8 et s'expriment en ces termes :

- 1 – Thématisation des semestres du DEEA-L
- 2 – Progressivité des semestres du DEEA-L
- 3 – Transversalité des enseignements du DEEA-L et du DEA-M
- 4 – Partage pluri-inter-disciplinaires du DEEA-L et du DEA-M



THÉMATISATION DES SEMESTRES
COMME SUPPORT INTERDISCIPLINAIRE
(le projet comme compétence complexe)

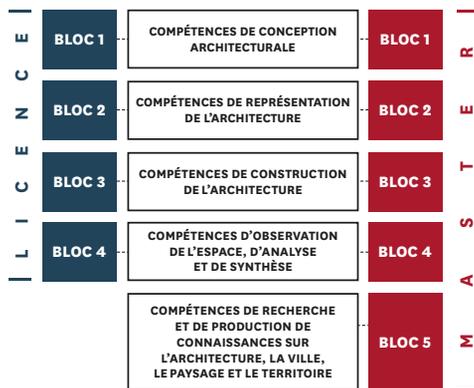
PROGRESSIVITE	SEMESTRE	THEMATISATION
L3 ARTICULATION DES ÉCHELLES ET DES PROGRAMMES	S6	Fabrique urbaine et espace public Mixités/densités
	S5	L'habiter en site urbain et périurbain Interaction ville-architecture-environnement
L2 APPROCHE DE LA COMPLEXITÉ DU PROJET D'ARCHITECTURE ET SON CONTEXTE	S4	Équipements et espace public Programmes, structure et lumière
	S3	Espaces de l'habiter Usages, structures, matérialités
L1 INITIATION A LA VILLE ET A L'ARCHITECTURE	S2	Initiation au projet d'architecture Outils, contexte
	S1	Ouverture à la ville et à l'architecture Fondamentaux

APPRENTISSAGE DE LA DEMARCHE DE PROJET

- 5 – Construction de 5 domaines d'études en DEA-M articulant séminaires, projets et enseignements théoriques transversaux

- D.E. "Arts et scénographies", regroupant les séminaires "Art, Cinéma, Architecture", "Scénographie et architecture", "Démarches plastiques et territoires urbains"
- D.E. "Critique et technique de l'architecture", regroupant les séminaires "Pratiques constructives du projet architectural", "Activités et instrumentation de la conception", "Critique et histoire de l'architecture et de la ville".
- D.E. "Héritages et mutations", regroupant les séminaires "Histoire et pratiques des transformations du cadre bâti", "La fabrique spatiale et culturelle des territoires durables".
- D.E. "Territoires et paysage", regroupant les séminaires "Paysage / S", "Milieux habités, héritages, séparation, résilience".
- D.E. "Ville, habitat et sociétés", regroupant les séminaires "Architecture, projet urbain et société", "Habitat et villes durables : pour une approche critique de la fabrique urbaine", "Nouvelles pratiques urbaines".

BLOCS DE COMPÉTENCES



- 6 – Une architecture de l'offre en blocs de compétences du DEEA-L et du DEA-M
- 7 – Une formation initiale à des métiers de l'architecture
- 8 – Une formation initiale convergeant vers l'acquisition des savoirs-être idiosyncratiques à la profession d'architecte : la citoyenneté, la réflexivité, la critique

► RÉFORME DES ENSA

Après plusieurs années de débats et de travail, cinq décrets constitutifs du fonctionnement des ENSA ont été publiés le 15 février 2018 en vue de réformer le statut des ENSA, de leurs directeurs et de leurs enseignants-chercheurs et d'organiser les recrutements et le suivi des activités et des carrières de ces derniers.



▲ Ces cinq textes sont les suivants :

- Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.
- Décret n° 2018-106 du 15 février 2018 relatif au conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.
- Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture.
- Décret n° 2018-108 du 15 février 2018 relatif aux intervenants extérieurs des écoles nationales supérieures d'architecture
- Décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture.

▲ Ces textes ont été complétés par les arrêtés suivants :

- Arrêté du 21 mars 2018 précisant la composition des conseils d'administration des écoles nationales supérieures d'architecture.
- Arrêté du 24 avril 2018 relatif aux champs disciplinaires.
- Arrêté du 7 mai 2018 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des écoles nationales supérieures d'architecture.
- Arrêté du 22 mai 2018 relatif à l'élection des membres titulaires et suppléants du Conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.
- Arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.
- Arrêté du 2 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux procédures disciplinaires prévues par le décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

<http://www.paris-lavillette.archi.fr/index.php?page=textes-officiels>

▶ ÉLECTIONS DES INSTANCES

L'ENSAPLV attache une grande importance aux processus de décisions collectives et à l'implication des enseignants, agents administratifs et étudiants dans la vie des instances et des différents groupes de réflexions. La publication des décrets le 15 février 2018 a conduit à de nouvelles élections pour mettre en place les nouvelles instances. Les conseils et les commissions participent à la bonne gouvernance de l'école.

▲ Le Conseil d'administration (CA)

Il a pour rôle de régler par ses délibérations les affaires de l'établissement : le règlement intérieur, le budget et le compte financier, les contrats et conventions, la participation aux groupements, aux filiales et aux fondations, le bilan social et le rapport d'activité, le contrat pluri-annuel d'établissement avec l'Etat, les demandes d'accréditation dans les politiques de site, les programmes d'enseignement et le règlement des études préparé par le Conseil Pédagogique et Scientifique (CPS).

Il est composé de 7 représentants élus des enseignant(e)s, de 4 représentants élus des étudiant(e)s, de 4 membres de droit, de 6 personnalités qualifiées extérieures à l'établissement, ainsi que 4 représentant(e)s élus du personnel administratif, technique et de service.

La directrice, le contrôleur financier et l'agent comptable assistent, avec voix consultative, aux délibérations du Conseil d'Administration.

Le nouveau Conseil s'est réuni le 12 octobre 2018 dans sa configuration plénière et a élu sa présidente.

Le Conseil d'Administration qui est dorénavant installé pour un mandat de 4 ans, à l'exception du collège des étudiants qui sera renouvelé dans deux ans, se compose comme suit :

Collège des enseignants-chercheurs :

Anne D'Orazio (présidente), Suzel Balez, Laurence Bassières, Chimène Denneulin, François Guéna, Gérald Gribé, Thomas Elefteriou.

Collège des ATS :

Laurence Probst, Aurélie Timsit, Barmak Lahiji, Philippe Bourdier.

Collège des étudiants :

Charlotte Aristide, Clémentine Cau, Romain Robinet, Miguel Madrid-Vertel.

Personnalités de droit :

Florence Berthout (Conseil régional d'IDF) ; Cécile Fridé (CROAIF) ; Jean-Luc Delpeuch (Président D'Hesam Université) ; Marie-Christine Lemardeley (Métropole du Grand Paris).

Personnalités qualifiées :

Marion Cloarec- Simon (Consultante Filière bois construction) ; Marie Villette (Directrice générale de l'établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette) ; Mireille Alphonse (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de l'Environnement et de l'écologie urbaine) ; Josè-Manuel Gonçalves (Directeur du CENTQUATRE-PARIS) ; Laurent

Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l' EIVP) ; Marc Le Coq (Directeur du centre Michel Serres d'Hesam Université).

Mission du CA – Arrêté du 21 mars 2018

Composition des conseils d'administration des écoles nationales supérieures d'architecture :

http://www.paris-lavillette.archi.fr/uploads/file/jo%20ministere/joe_20180217_0040_0026.pdf

▲ Le Conseil Pédagogique et Scientifique (CPS)

Le conseil pédagogique et scientifique comprend une commission des formations et de la vie étudiante (CFVE) et une commission de la recherche (CR).

Il regroupe les membres de ces deux commissions.

Chacune de ces commissions statutaires (CFVE et CR) comporte 20 membres, ce qui porte la composition du CPS en formation plénière à 40 membres.

La Présidente de la CFVE est présidente du CPS :

Victoria Pignot

La Présidente de la CR est vice-présidente du CPS :

Alessia De Biase.

▲ La Commission des Formations et de la Vie Étudiante (CFVE)

La CFVE / Ses compétences :

Il prépare et propose des mesures relatives :

- À l'organisation des programmes de formation et à l'évaluation des enseignements ;
- Aux conditions d'admission et d'orientation des étudiants, modalités de contrôle des connaissances et validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnelles pour l'accès aux études d'architecture ;
- Au suivi de la réussite, de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle des étudiants ;
- Au développement des enseignements sous forme numérique et de la formation des personnes et des usagers à l'utilisation des outils et des ressources numériques ;
- aux activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, etc. ;
- À l'accueil et réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé ;
- À la sensibilisation de tous les publics à l'architecture et à la diffusion de la culture architecturale et des enjeux de l'architecture, animées par des étudiants ou des enseignants.

Collège des enseignants et chercheurs :

Titulaires (par champs thématiques) : Marie Jeanne Hoffner (ATR-APV)-Sophie Descat (HCA)-Sylvain Ebodé (STA CIMA)-Dominique Beautems (STA-OMI)-Iona Iosa (SHS).

Titulaires TPCAU et VT : Frédérique Audigier (TPCAU), Albert Gilles Cohen (TPCAU), Philippe Dehan (TPCAU), Philippe Hilaire (VT GP), Emmanuel Mourier (TPCAU), Victoria Pignot (TPCAU), Fanny Rozé (TPCAU).

Collège des étudiants :

Titulaires : Charles Molière (L3), Noé Binois (M2), Thibault Lefauchaux (L3), Amel Habs-Hassen(L2), Alizée de Fauverge (M2), Lina Ouafa (L1).

Collège des ATS :

Titulaires : Patricia Bernaix, Hervé Jézéquel.

▲ Commission de la Recherche (CR)

La commission de la recherche (CR) est compétente pour formuler des avis et des propositions sur toutes questions relatives aux orientations et à l'organisation de la recherche et la valorisation de ses résultats. Elle prépare et propose des mesures relatives :

- à l'organisation et à l'évaluation des unités de recherche ;
- à la meilleure répartition des services d'enseignement et de recherche ;
- à l'articulation entre la recherche et la formation ;
- au développement des activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Collège des professeurs (ainsi que d'autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche) :

Titulaires : Xavier Bonnaud (GERPHAU), Jim Njoo (GERPHAU), Karen Bowie (AHTTEP), Christian Pédelahore de Loddis (AHTTEP), Alessia de Biase (LAA), Ornéla Zaza (LAA), Rosa de Marco (AMP), Yann Nussaume (AMP), Isabelle Grudet

(LET), Bendicht Weber (LET), Nazila Hannachi (MAP,MAACC), Joaquim Sylvestre (MAP,MAACC).

Collège des doctorants (inscrits en formation initiale ou continue) :

Titulaires : Pierre Bouilhol (GERPHAU), Juliette Charron (LAA).

Personnalités extérieures :

Nathalie Lancret (Directrice de recherche au CNRS - UMR 3329), Clotilde Ferrroud (Vice-présidente de la Comue HESAM), Livio de Luca (Directeur de recherche au CNRS - UMR 3495), Jérôme Boissonade (Maître de conférence et chercheur AUS Paris 8), Laurent Devisme (Professeur des ENSA - UMR AAU CRENAU), Judith Le Maire de Romsee (Vice-rectrice et chercheur CLARA à ULB).

▲ Comité Technique (CT)

Le comité technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, des effectifs, des emplois et des compétences.

Titulaires : Eric Locicéro, Soraya Sergent, Guglielmo Mazzochi, Aurélie Fabijanec, Juan-Luis Morales, Olivier Tissier, Virginia Lagua.

▲ Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

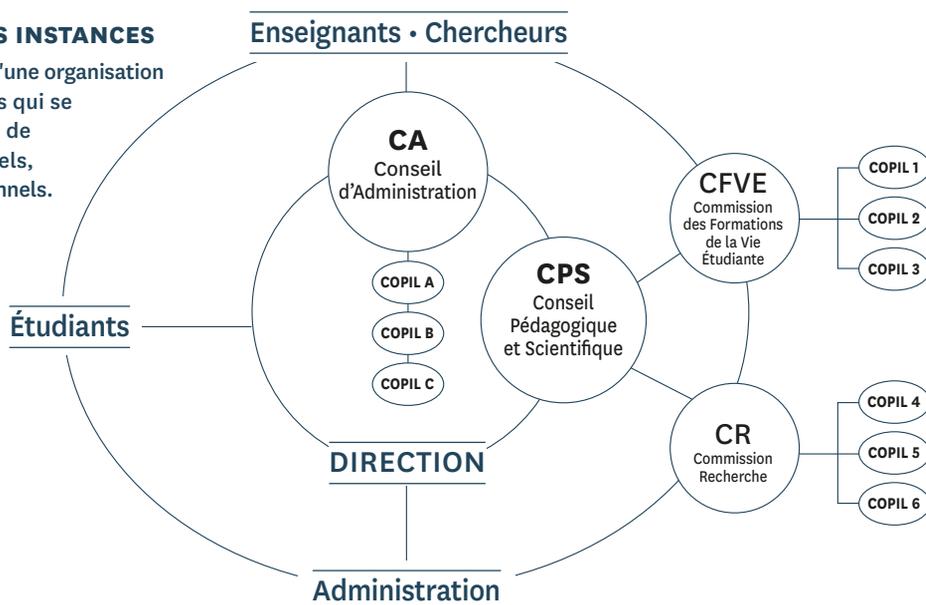
Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Titulaires : Marc Fayolle de Mans, Patricia Bonhoure, Laurent Coutaudier, Carlo Aslan, Guglielmo Mazzochi, Aurélie Fabijanec.

Les élus du CT et du CHSCT appartiennent tous au syndicat SUD Culture Solidaires.

ORGANIGRAMME DES INSTANCES

L'ENSAPLV se revendique d'une organisation circulaire de ses instances qui se composent de Conseils et de Commissions institutionnels, ainsi que de Copils fonctionnels.



► RÉNOVATIONS IMMOBILIÈRES

L'école poursuit sa politique de travaux : cette année, 2 salles de projets ont été réhabilitées et la vidéothèque a été "rafraîchie".

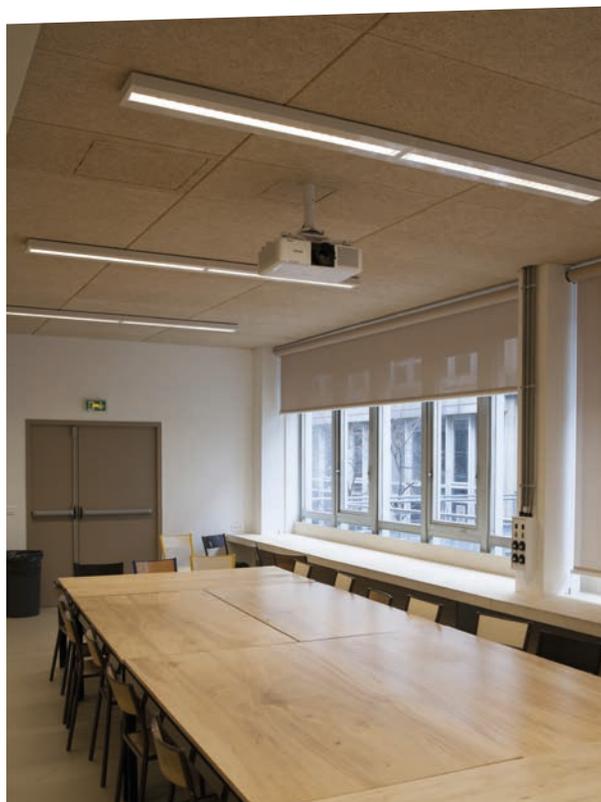
▲ La rénovation des salles 106 et 206

La rénovation des salles 106 et 206 consistait à offrir des espaces généreux, robustes et confortables. Les aménagements ont permis :

- une modularité des usages pratiqués (cours, projections, affichages, rendus...).
- L'agrandissement des salles par la suppression des sas d'entrée et des sanitaires existants.
- L'utilisation de matériaux sains et écologiques (plafonds acoustiques en laine de bois, revêtement de sol en linoléum naturel, mobiliers en contre-plaqué de bouleau).
- Une augmentation de la surface d'affichage des projets grâce à une cloison pivotante.
- Un éclairage artificiel "chaleureux" grâce à des luminaires LED performants.
- L'installation de protections solaires (stores électriques).
- L'équipement d'un vidéo-projecteur et d'un écran électrique.

▲ La vidéothèque

La vidéothèque a bénéficié d'un rafraîchissement : peintures et nouveau revêtement de sol.





► “PLASTICUS” AUTOUR DU SAC PLASTIQUE

Le projet Plasticus est né de la collaboration entre Rada Boukova, artiste invitée en 2018, et Baptiste Debombourg enseignant en arts plastiques à L'ENSAPLV.

Cette exposition autour du sac plastique abordait le problème de son envahissement du fait de sa production de masse et donc de la pollution engendrée. Elle proposait une réflexion sur l'usage, le détournement, le recyclage de cet objet dans l'art contemporain, le design, l'architecture, l'histoire, l'économie ou la mode. Cette exposition a eu lieu du 15 novembre 2018 au 25 janvier 2019.



Véritable atelier de recherche ouvert sur l'imagination, l'objectif était de proposer des pistes pour transformer et recycler ce matériau. Marqueur spatio-temporel de notre civilisation : basique, original, banal ou sophistiqué, le sac fait partie de notre quotidien depuis les années 1960 environ. Devenu un objet universel, il n'en demeure pas moins un matériau pourvu d'un immense potentiel tout autant qu'il est devenu un fléau pour l'environnement.

L'objectif central du projet était d'initier un questionnement à propos de la pollution du sac dans l'environnement, tout en travaillant avec les étudiants une réflexion sur son usage, son détournement, son recyclage dans un projet pédagogique sur le semestre avec les L2.

Ainsi, les œuvres de Boris Achour, Rada Boukova, Baptiste Debombourg et David Marin, Pierre-Yves Helou, Camille Henrot ont été exposées.

Delphine Kohler, styliste et Élise Vanweydeveldt avec l'association Facteur Céleste ont exposé leurs créations et leur modèle économique de recyclage en Afrique et dans le monde.

La Plastic Bank de David Katz et Shaun Frankson avec leur action à Haïti et aux Philippines.

Eric Monin, chercheur au laboratoire LACTH et professeur dans le champ Histoire et cultures architecturales de l'ENSAP-Lille a présenté son livre Archisaccuplastikophilie et une partie de sa collection de sacs plastiques.



Une conférence en marge de l'exposition a aussi été donnée dans le cadre de ce projet. Enfin une page web a été créée et reste disponible pour toute information sur ce projet qui se poursuit avec les étudiants.

Exposition réalisée avec le concours de L'ENSA de Lille, Le Laboratoire LACTH, Créature, la Galerie Allen, la Galerie Sariev, la galerie Patricia Dorfmann, Galerie Kamel Mennour, la Plastic Bank, Les Editions Cercle Profane.

Par ailleurs, Rada Boukova représentera, en tant qu'artiste, la Bulgarie à la 58^e Biennale de Venise en 2019.

Identité graphique réalisée par Louise Vendel.

► PROJET PÉDAGOGIQUE À L'ÉCHELLE 1 : L'ABRI DU VIGILE DE L'ENSAPLV

Dans le cadre d'un cours de Master 1, l'idée nous est venue, dès l'année 2016, de repenser l'abri du vigile de l'entrée de l'école, situé sous le porche. Celui-ci étant trop petit et peu confortable.

▲ Programme du Projet

Après concertation avec les vigiles, le programme pré-établi n'imposait aucun emplacement précis sous le porche ou bien à l'extérieur. Il s'agissait aussi de requalifier l'entrée de l'école en créant une zone de transition. L'abri devait être facile à construire avec un budget restreint.

En 2016-2017, l'idée de la conception d'un nouvel abri a donc émergé. En 2017-2018, le principe de sa construction a été validé. Un budget a été attribué d'un montant de 5 000 euros.

Un concours interne a donc permis de sélectionner le projet lauréat selon les critères suivants :

- Démontable, transportable, confortable et isolé thermiquement.
- Comportant un bureau, un vestiaire, un mini frigo et un four à micro ondes.

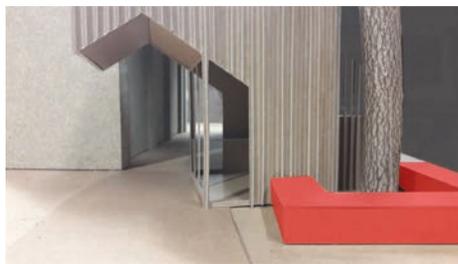
- Accessible P.M.R avec un coût réduit et une facilité de construction.

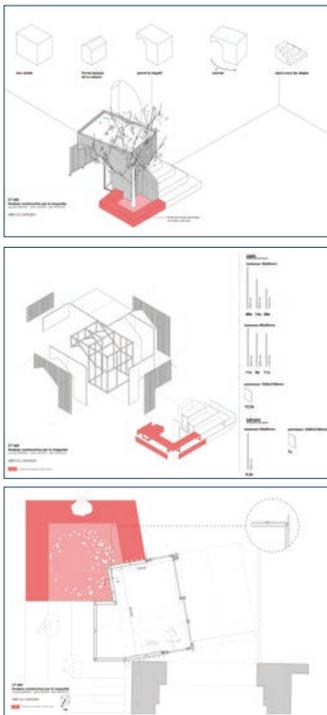
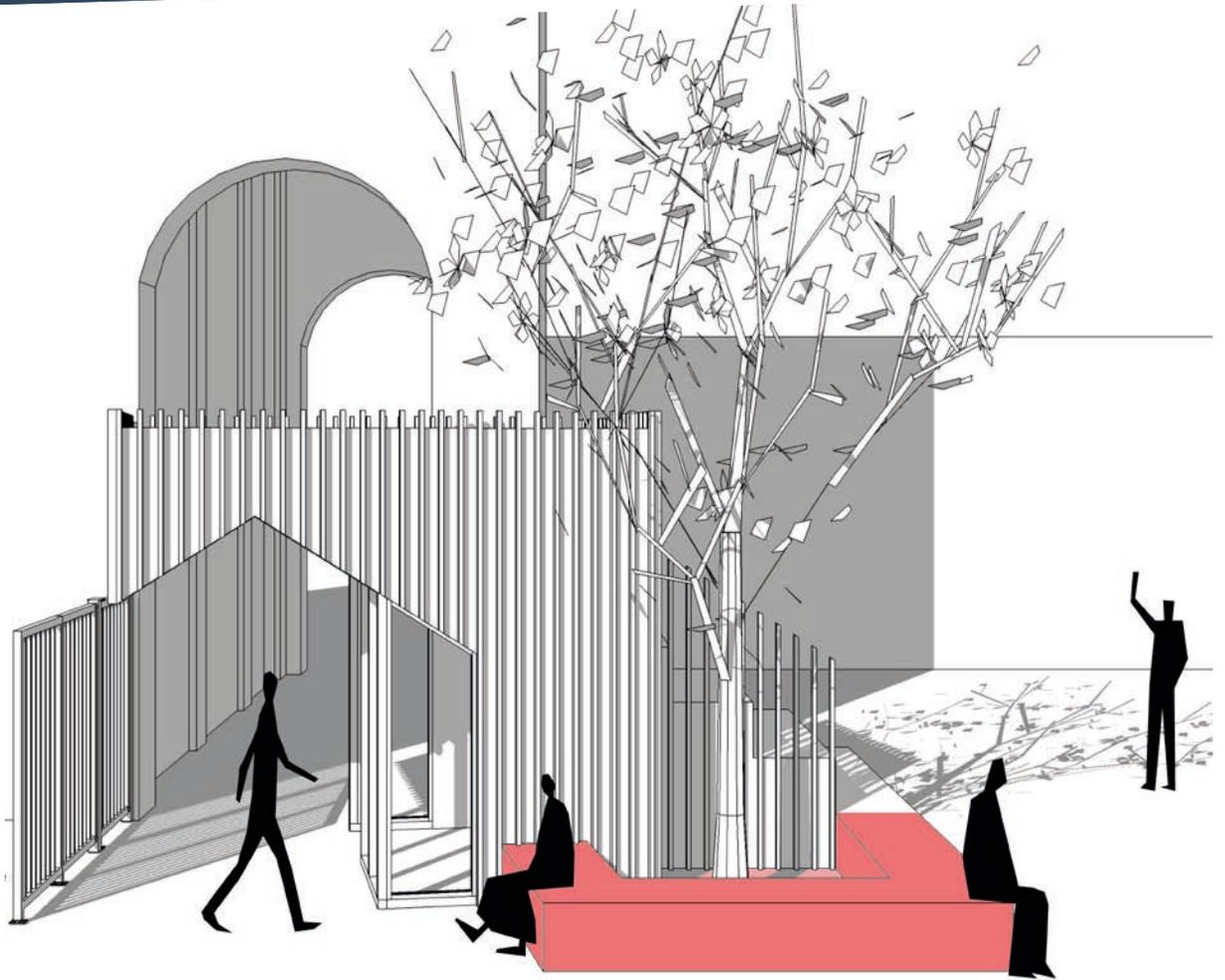
À l'issue de cette sélection, le projet Lauréat a été decerné aux étudiants Jokke Deckers et Joppe Douma (en Erasmus).

Après la phase de conception, la construction a commencé en mai 2017. Celle-ci s'est poursuivie au cours du deuxième semestre 2017-2018 et du premier semestre de l'année scolaire 2018-2019.

Au début de l'année 2019, il restera encore quelques finitions et l'électricité à installer pour que les vigiles puissent investir leur nouvel abri.

Encadrants : Marc FAYOLLE DE MANS, Jacques BERGNA et Alain RAYNAUD.







RESSOURCES ET MOYENS / MOUVEMENTS 2018

Cette partie du rapport se présente comme un ensemble de bilans relatifs aux mouvements des ressources et moyens déployés tout au long de l'année 2018, au service des missions dévolues à l'établissement.

Quatre domaines composent ces bilans : les ressources humaines, les ressources financières, les moyens informatiques et les moyens pédagogiques.

▶ RESSOURCES HUMAINES

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette emploie des personnels qui relèvent de statuts divers (fonctionnaires, contractuels en CDI et CDD, intervenants extérieurs, etc.). Ces personnels sont recrutés sur le budget du ministère de la Culture (emplois dits "Titre 2") ou bien sur le budget de l'établissement (emplois dits "Titre 3").

Au 31 décembre 2018, l'effectif global sur le Titre 2 est de 177 PP (Personnes Physiques) soit 162.9 ETP (Equivalent Temps Plein).

L'effectif global sur le Titre 3 est de 156 PP (Personnes Physiques) soit 78.38 ETP (Equivalent Temps Plein) (hors lettres d'engagement). Les agents rémunérés à la tâche par lettre d'engagement ne sont pas comptabilisés dans l'effectif global sur le Titre 3 car ils relèvent du "hors champs". Il en va de même pour les apprentis et les stagiaires qui relèvent du "hors plafond".

▲ Le corps enseignants

Le corps enseignants est composé de 256 agents répartis comme suit :

	Au 31 décembre 2018*
Professeurs	12
Maîtres de conférences (MCF)	70
Maîtres de conférences associés (MCFA)	42
Enseignants contractuels en CDI	71
Enseignants contractuels en CDD	61

* Les agents rémunérés à la tâche par lettre d'engagement ne sont pas comptabilisés

Départs enseignants 2018 : 23

Agents titulaires ou stagiaires :

- 2 départs à la retraite
- 1 disponibilité
- 1 démission

Agents contractuels :

- 8 démissions (dont 6 MCFA)
- 4 contrats non renouvelés
- 2 départs à la retraite
- 5 transferts T3 vers T2 (MCFA)

Arrivées enseignants 2018 : 10

Agents titulaires ou fonctionnaires stagiaires :

- 1 mobilité

Agents contractuels :

- 4 recrutements MCFA
- 5 transferts T3 vers T2 (MCFA)

CRÉATION D'UN STATUT UNIQUE D'ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE

Ce statut unique comprend deux corps : les professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture (PR) et les maîtres de conférences (MCF).

Mise en place de nouvelles instances à l'automne 2018

Le statut d'enseignant-chercheur a pour corollaire le principe d'indépendance pédagogique et scientifique et le jugement par les pairs. Il se traduit par la création, au niveau national, d'un Conseil national des enseignants-chercheurs des écoles d'architecture (CNECEA) et d'un Conseil pédagogique et scientifique (CPS), réunit en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, dans chaque école.

Les élections du CPS de l'ENSA Paris La Villette se sont déroulées les 20, 21 et 22 novembre 2018.

Evolution des modalités de recrutement des enseignants-chercheurs à compter de l'année universitaire 2018/2019

La qualification est désormais la première étape au recrutement des enseignants-chercheurs. Les listes de qualification aux fonctions de professeurs et de maîtres de conférences des ENSA sont établies par le Conseil national des enseignants-chercheurs des écoles d'architecture (CNECEA). Puis, la deuxième phase de recrutement est organisée localement par des comités de sélection. Les comités de sélection, nommés par la directrice de l'école, sur proposition du CPS siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés, examinent les dossiers des candidats postulant par voie de concours, de détachement ou de mutation et procèdent aux auditions.

▲ Les Agents Administratifs, Techniques et Scientifiques (A.T.S)

Le service des ressources humaines gère environ 10 statuts administratifs différents regroupant 78 agents (dont 4 chercheurs, 1 apprenti et 2 postes vacants).

Au 31 décembre 2018*

Adjoints administratifs	7
Secrétaires administratifs	7
Attachés d'administration	6
Architectes et urbanistes de l'Etat	1
Adjoints techniques de l'Etat	8
Adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage	7
Secrétaires de documentation	2
Chargés d'études documentaires	2
Chefs de travaux d'art	1
Ingénieurs de recherche	3
Agents RIN (Ministère de la transition écologique et solidaire)	3
Contractuels du ministère de la culture	6
Contractuels établissement	24
Apprentis	1

* Les agents rémunérés à la tâche par lettre d'engagement ne sont pas comptabilisés

Départs des agents Administratifs, Techniques et Scientifiques (ATS) 2018 : 8

Agents titulaires ou stagiaires :

- 3 mobilités
- 1 disponibilité

Agents contractuels :

- 1 départ à la retraite
- 3 démissions

Arrivées des agents Administratifs, Techniques et Scientifiques (ATS) 2018 : 12

Agents titulaires ou stagiaires :

- 2 mobilités
- 1 sortie de concours
- 2 détachements entrant
- 1 réintégration

Agents contractuels :

- 5 contrats à durée déterminée
- 1 apprentie

L'établissement a également accueilli une nouvelle agente comptable (nomination par arrêté du 7 mars 2018).

Dans le cadre du dispositif dit "Sauvadet 2", l'école compte trois lauréats :

- 1 lauréat au concours réservé d'accès au corps des attachés d'administration
- 1 lauréat au concours réservé d'accès au corps des techniciens d'art
- 1 lauréat au concours réservé d'accès au corps des secrétaires administratifs, spécialité programmeur.

▲ La Formation Continue

Bilan des formations au titre de l'année 2018 :

	Nombre d'agents formés	Nombre de stagiaires	Nombre de jours de formation
Catégorie A	56	75	115
Catégorie B	7	20	59
Catégorie C	3	4	22
TOTAL	66	99	196

La part des agents formés durant l'année 2018 représente 21% de l'effectif global de l'établissement.

▶ RESSOURCES FINANCIÈRES

L'essentiel des dépenses de l'école se répartissent entre les dépenses relatives à l'offre pédagogique et les dépenses des fonctions supports (personnel administratif, bâtiment, logistique et informatique).

5% des dépenses du budget de l'établissement (hors crédits d'État) sont consacrées à la recherche. Elles témoignent du fonctionnement dynamique des laboratoires de l'ENSAPLV.

ANALYSE

- Les subventions publiques représentent la part principale des ressources de l'école (plus de 80% des ressources globales encaissées).
- Les recettes fléchées sur des besoins identifiés représentent plus de 20% des recettes totales.

Chiffre clé

2718
paiements effectués par le service financier en 2018

RECETTES

Les recettes de l'établissement sont essentiellement constituées de recettes globalisées qui servent à financer l'école, toutes dépenses confondues. Les recettes fléchées constituent une exception à cette règle d'universalité et conduisent à des dépenses dont le périmètre est circonscrit, soit par conventionnement (convention Erasmus...), soit par notification (subventions du ministère de la culture visant des opérations de travaux).

RECETTES GLOBALISÉES

Subvention du ministère de la Culture	4 032 485 €
Autres subventions des collectivités publiques et des organismes internationaux	17 823 €
Ressources propres : droits d'inscriptions, ventes des éditions de la Villette, divers...	1 154 336 €

RECETTES FLÉCHÉES

Subventions d'investissements du MC	310 000 €
Recherche, international	1 131 009 €
TOTAL	6 645 654 €

DÉPENSES

Les dépenses conduites par l'établissement sont celles qui relèvent de son budget propre voté par le Conseil d'administration. Elles excluent les dépenses supportées par le ministère de la culture (personnels titulaires ou contractuels rémunérés sur le budget de l'État).

Fonctionnement et interventions	2 494 866 €
Personnel établissement	2 957 200 €
Investissement	472 058 €
TOTAL	5 924 124 €

DÉPENSES CONSOLIDÉES*

Les dépenses consolidées sont l'addition des dépenses du budget de l'école et celles du ministère de la culture. Elles constituent le coût complet des dépenses réalisées en faveur de l'établissement.

Budget de l'établissement	5 924 124 €
Budget personnels État (hors budget établissement)	10 967 593 €
TOTAL	16 891 717 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES CONSOLIDÉES* PAR DESTINATIONS

Le tableau des dépenses à coût complet retrace les grandes lignes d'affectation des dépenses (recherche, enseignement, valorisation...), indépendamment de leur nature (personnel, fonctionnement, investissement).

Enseignement et pédagogie	10 123 848 €
Fonctions et support	6 303 424 €
Recherche	336 941 €
Valorisation et diffusion culturelle	127 503 €
TOTAL	16 891 717 €

*Soit 2292 € par étudiant.

► MOYENS INFORMATIQUE

Le service Informatique a pour mission principale d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure informatique, d'assister les utilisateurs, et de développer une vision prospective d'adaptation et d'évolution des outils et moyens.

▲ Fonctionnement

Le service Informatique gère les 3 sites de l'école, soit près de 600 postes informatiques, PC et Mac.

Les bureaux du service Informatique se trouvent excentrés par rapport au reste de l'administration. De ce fait en 2018 des travaux d'adaptation ont été effectués durant l'année écoulée.

▲ Le contexte de l'année 2018

Le responsable du système d'information a changé en juillet 2018, les tâches et les responsabilités ont évolués.

Le service comporte, outre le responsable du service :

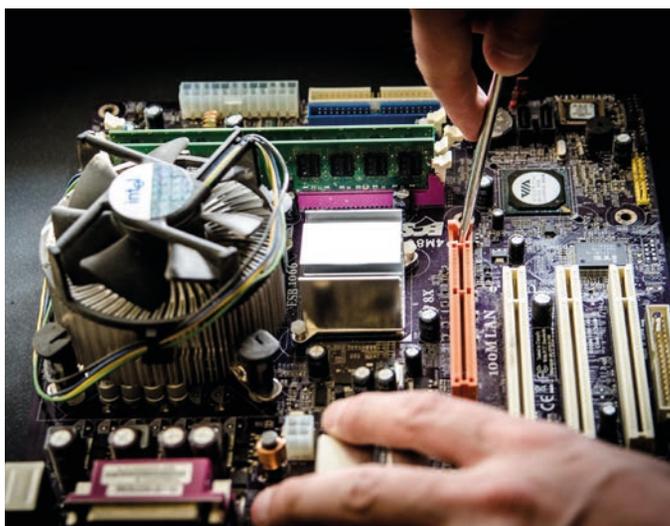
- 1 responsable de l'atelier numérique ;
- 1 programmeur sécurité systèmes et réseaux ;
- 1 technicien affecté aux réparations courantes ;
- 1 développeuse de sites web ;
- 1 secrétaire de service.

▲ Fonction de soutien

Le service Informatique est garant du bon fonctionnement des outils numériques d'administration ou d'enseignement. En lien très étroit avec l'Atelier numérique, il met en place les supports et les infrastructures nécessaires aux bons usages des outils.

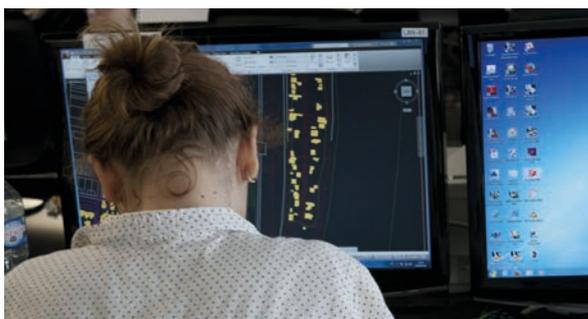
▲ Fonction de support

Il met en place la stratégie de la sécurité du système d'information en accord avec les préconisations de l'ANSII. Il veille au bon fonctionnement de l'ensemble du parc. Il assure la redondance des données et la continuité du service. Il assure l'aide aux utilisateurs.



▲ Projets terminés ou en cours en 2018

- Finalisation de la plate-forme de virtualisation et mise en place d'un plan de reprise d'activité.
- mise en place d'un accès sécurisé pour les agents, vers les ressources de l'établissement.
- mise aux normes de sécurité des sites internet de l'école au regard des préconisations standards.
- Refonte totale du cœur de réseau.
- Réflexions inter-services à la mise en place des mesures nécessaires, afin de respecter la directive européenne (UE) 2016 680 du parlement européenne et du conseil du 27 avril 2016 communément appelé RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).



PERSPECTIVES 2019

- Refonte de la politique de sécurité informatique de l'école.
- Mise en place d'un GED (Gestion Électronique des Documents), en collaboration avec le service des archives.
- Remplacement du data-server dédié à l'administration, dans le respect de la charte de nommage archivistique.
- Suite de mise aux normes de sécurité de l'ensemble du SI.
- Mise en place d'un système de ticketing pour l'ensemble des demandes faites au SI et à la logistique.

► MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un pôle médiathèque (documentation, vidéothèque, bibliothèque), un pôle image (photo/vidéo), un atelier maquettes et un atelier numérique : véritables carrefours de communication et d'échanges.

▲ Le Pôle médiathèque

Présentation générale

La médiathèque de l'ENSAPLV occupe sur un étage les deux ailes du bâtiment central de l'école et s'étend sur 782 m². La salle 200 A (bibliothèque) abritant ouvrages, usuels et travaux d'étudiants sur 484 m² et les salles 200 B et B1 le centre de documentation et la vidéothèque sur 298 m².

Elle met à la disposition des étudiants, des enseignants, des agents administratifs et des chercheurs un ensemble de ressources documentaires multi supports sur l'architecture, l'urbanisme, le paysage, l'architecture navale, les arts, les techniques de construction, la réglementation et les sciences sociales composé de 26743 livres, 13458 travaux d'étudiants (MES, PFE, TPE et thèses de DSA, DPEA et DEA), plus de 4300 DVD, 568 VHS, 66 documents sonores au format CD du fonds Pierre-Mariétan-LAMU, plus d'une centaine d'abonnements à des revues françaises et étrangères dont 6 spécialisées en cinéma, 1225 cartes et plans, 286 disques optiques de données géographiques et cartographiques et 10 encyclopédies juridiques et techniques. Enfin, la vidéothèque développe également un fonds propre à l'ENSAPLV et son histoire, comprenant conférences et cours filmés, workshops et archives filmiques, notamment la collection "Mémoire(s) de l'école".

La majorité des documents sont en accès libre. Seuls les documents qui ne sont pas libres de droits comme les PFE et TPE, les DVD et Cdrom sont en accès indirect.

Les services et le fonctionnement

La médiathèque dispose au total de 15 postes informatiques dédiés à la consultation des bases de données bibliographiques, de trois scanners A3 et de deux photocopieurs. Les usagers de la vidéothèque disposent spécifiquement de deux postes de travail consacrés à la consultation sur place de documents audiovisuels : un poste PC pour la consultation des DVD et l'accès sur demande à un grand nombre de courts-métrages en ligne et un écran TV équipé d'un magnétoscope pour la consultation des VHS. Un ordinateur est quant à lui réservé à la consultation des archives intégrales des cartes et plans Le Corbusier de la Fondation Le Corbusier. Le centre de documentation est, quant à lui, équipé de 7 PC de logiciels SIG et CAO pour l'édition et la lecture de données cartographiques numériques aux formats vectoriels et matriciels, notamment les données géoréférencées du Référentiel à Grande Échelle (RGE®) proposées par l'Institut national de l'information géographique et forestière dans le cadre d'une licence "enseignement - recherche".

Budget et dépenses 2018

Budget et dépenses 2018	
Vidéo multimédia (aquisitions)	7100 €
Ouvrages (aquisitions)	16000 €
Périodiques (abonnements)	8350 €
Petit équipement et divers	4190 €
Reliure	4500 €
Adhésions (associatives)	210 €

La médiathèque est ouverte à tout public sans restriction. Toutefois, seuls les étudiants, les agents administratifs et enseignants inscrits à l'école peuvent emprunter, à concurrence de :
- 5 livres pour deux semaines
- 2 revues pour une semaine
- 4 DVD ou VHS pour une durée de deux semaines.

Chaque début d'année universitaire, le personnel de la médiathèque organise, pour les étudiants de première année, une visite des services et les initie à la recherche documentaire.

Suite à la refonte de la newsletter en 2018, les trois services de la médiathèque proposent désormais une lettre d'information unique regroupant une sélection de nouveautés correspondant aux différents types de documents (livres, revues, documents audiovisuels) en privilégiant une sélection thématique et dynamique à une liste exhaustive d'acquisitions. Le choix d'utiliser le portail Calaméo pour le dépôt de ce document permet d'alléger les boîtes mail des destinataires et d'ajouter des liens interactifs vers les notices des documents sur le portail commun des bibliothèques des ENSA, Archirès (archives.archi.fr). La newsletter de la médiathèque de l'ENSAPLV est également diffusée au sein du réseau des documentalistes des ENSA.

Personnels

Après plusieurs années de fonctionnement en sous effectif, le personnel de la médiathèque est enfin au complet, M^{me} Dominique Unger, secrétaire de documentation, ayant rejoint l'équipe en septembre 2018. Il est composé de trois chargé(e)s d'études documentaires en responsabilité chacun de l'animation et de la valorisation d'un pôle documentaire (bibliothèque, centre de documentation, vidéothèque) et de trois secrétaires de documentation. 15 moniteurs étudiants répartis dans les trois services sont chargés de l'accueil, du rangement et du prêt/retour des documents.

L'ensemble de la médiathèque adhère à l'association Kohala. La vidéothèque adhère à l'association Images en Bibliothèques.

Bilan et perspectives

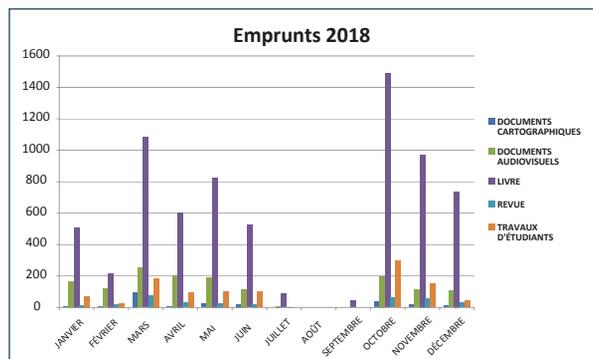
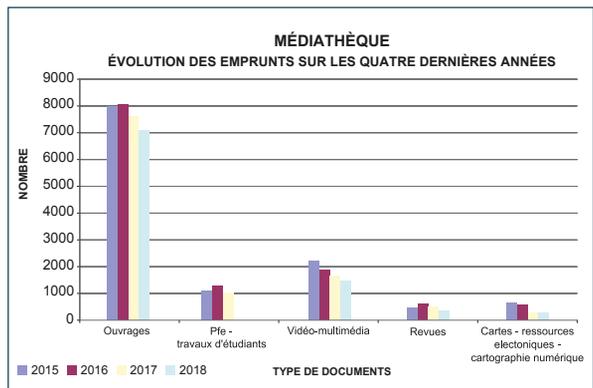
Avec un budget stable depuis 2017, la médiathèque a, en 2018, fait l'acquisition de 890 ouvrages. Elle a également reçu un don d'environ 500 livres suite au décès de Francis Chassel, ancien architecte des bâtiments de France. Ce don a permis de remplacer un grand nombre d'ouvrages déjà présents en rayonnages mais abimés. Deux nouveaux abonnements ont été souscrits en remplacement de titres qui ont cessé de paraître et des revues sont régulièrement achetées, en cours d'année, au numéro. Le fonds audiovisuel est passé de 4150 DVD à 4311 DVD, soit 161 acquisitions. Ces acquisitions sont souvent faites en concertation avec les documentalistes spécialisés en audiovisuel du réseau des ENSA, qui peuvent être amenés à faire des propositions d'acquisitions collectives, permettant ainsi de négocier des tarifs avantageux. En outre, les enseignants sont régulièrement sollicités pour proposer des acquisitions correspondant à leurs thématiques pédagogiques.

Une légère baisse des emprunts a été constatée au sein de la médiathèque en 2018. En effet, si 1436 personnes ont emprunté au moins une fois en 2017, ils ne sont que 1251 en 2018. Une baisse de 528 prêts d'ouvrages par rapport à 2017 a elle aussi été enregistrée passant de 7615 à 7088. Le prêt de revue à domicile enregistré, quant à lui, un fléchissement très significatif de -47% (454 prêts en 2017 contre 665 en 2018). Concernant les documents audiovisuels on observe également une baisse du nombre de prêts sur l'année 2018 (1672 prêts pour l'année 2017 contre 1459 pour l'année 2018, soit une baisse d'environ 12,7%). Néanmoins la médiathèque reste très fréquentée suivant un rythme saisonnier et la consultation des documents sur place est en nette progression notamment à la vidéothèque où des travaux de rénovation, réalisés en septembre 2018, ont permis de rafraîchir les locaux, de repenser l'organisation et d'améliorer le confort des usagers.

Les bibliothécaires de l'ENSAPLV participent activement au réseau national des écoles d'architecture françaises en étant coproducteur de la base de données bibliographique Archirès" par, entre autres, le versement, dès leur parution, des notices relatives aux articles proposés par les revues *Histoire Urbaine*, *Cahiers Ramau*, *Detail Green*, *Traits Urbains*, *Les Cahiers de l'école de Blois*, *Bref*, *Positif*, *Images documentaires*, *La Septième obsession* et *Les Cahiers du Cinéma*.

En 2018 le réseau Archirès a fait son entrée dans le catalogue du SUDOC. Pour cela, plus d'une centaine d'heures de formation ont été dispensées aux bibliothécaires de l'école afin de maîtriser le catalogage dans le *SIGB WiniBW* et le langage d'indexation matière RAMEAU. Ces formations se poursuivront également sur l'année 2019.

Le réseau Archirès continue de se structurer grâce aux commissions qui permettent aux bibliothécaires des différentes écoles de se rencontrer et de travailler sur plusieurs sujets comme l'évolution du thésaurus, les normes de catalogage, le passage dans le SUDOC...



En juillet 2018, une partie de l'équipe de la médiathèque s'est rendue à l'ENSA de Clermont-Ferrand pour le séminaire annuel du réseau Archirès. Le thème choisi, "Savoirs partagés, savoir partager", a permis de confronter les pratiques de chacun et a donné lieu à de riches échanges entre les documentalistes des vingt ENSA et des écoles partenaires, notamment autour de la question de l'*Open data*, du rôle des bibliothèques à l'ère d'internet, et des bases de données en ligne.

En décembre 2018 a été programmé le transfert d'une partie des anciens TPFE (de 1991-1998) aux Archives Nationales afin de récupérer des mètres linéaires de rayonnage et accueillir les nouveaux travaux d'étudiants. Cette opération était essentielle du fait du manque de place au sein de la bibliothèque. L'inventaire des travaux et leur mise en carton aura lieu dès janvier 2019.

▲ Le Pôle Image

L'ENSAPLV a une compétence reconnue dans le domaine de l'image et du son en lien avec l'architecture. Cela se traduit par la qualité des enseignements de ces médias et les moyens techniques et humains que l'école développe au sein du Pôle Image et qui regroupent les activités photo, vidéo et son, sous une même entité logistique.

MISSIONS

Les missions du Pôle image sont :

- Le prêt et l'entretien du matériel photo, vidéo et sonore.
- L'assistance pédagogique et technique pour le suivi de travaux d'étudiants (projets, mémoires, diplômes) avec les moyens techniques suivants : appareils de prise de vue, bancs de montage numériques, enregistreurs, éclairage.
- Le conseil pour les enseignants souhaitant mettre en place un projet pédagogique particulier.
- Les reportages et enregistrements des conférences et autres activités de l'école intra et extra-muros (workshop, colloques, séminaires, expositions et interventions d'enseignants ou de personnalités extérieures ; captation et montage vidéo/reportages photo).
- Les collaborations avec les différents services de l'école et les Editions de la Villette.
- Mission d'archivage (ARCHIVIM) pour la sauvegarde des images fixes (reportage, expo, etc... Et pour la vidéo : ARCHIVID).

FONCTIONNEMENT

Le pôle Image a pour mission d'aider les étudiants à pratiquer la photographie et la vidéo dans une démarche architecturale et/ou plastique, et ce dès la première année de leurs études, en mettant à sa disposition du matériel et des espaces adaptés à la réalisation de projets incluant l'image. (Perception et langage plastiques, workshop, semaine intensive).

Au cours de cette année, le Pôle Image a aussi opéré 1400 prêts de matériels, reçu plus de 800 étudiants pour des séances de prise de vue studio d'1 h, 350 étudiants pour des rendez vous de montage vidéo, 105 pour des journées de laboratoire argentique.

Le responsable du service donne deux cours optionnels photo (master 1) semestre 1 et 2 à une soixantaine d'étudiants et anime deux ateliers de tirage noir et blanc d'une demi journée par semestre. Le Pôle Image à également exposé des travaux d'étudiants lors des journées portes ouvertes. Le service a aussi accueilli trois stagiaires, élèves de 3^{ème} et seconde.

EQUIPEMENTS

Vidéo : Le service est équipé de 22 postes informatiques Mac et PC. Chaque ordinateur dispose des mêmes logiciels : Première pro, Final Cut, After-effets, Photoshop, Flash ainsi que des logiciels de création de DVD. L'atelier propose en prêt 17 caméras HD à disques durs, 14 enregistreurs numériques (Tascam), ainsi que de nombreux matériels nécessaires à la prise de vue : appareils d'éclairage de prise de vues, micros, perches, pieds, moniteur de tournage, etc.



Photo : Le service a renouvelé cette année une partie de son matériel de prêt. Il met aujourd'hui à disposition : 2 appareils compacts, 9 appareils réflexe numériques (APS), 1 boîtier argentique, et plusieurs accessoires : pieds photo, posemètres. Il met également à disposition du matériel de tirage photographique argentique noir et blanc. Le service fournit les produits courants et les étudiants apportent leur papier photo. Le service dispose aussi de matériel d'éclairage de studio accessibles sur réservation.

RESSOURCES HUMAINES

Le Pôle Image, dont la responsabilité est confiée à Hervé Jézéquel, est constitué d'une équipe de 3 agents titulaires plein temps, auxquels s'associent 4 moniteurs pédagogiques (8h/semaine).

Le responsable du Pôle Image gère aussi l'organisation de l'atelier photo (prêt, studio/laboratoire N&B de développement et tirage).

PRODUCTION 2018

Le Pôle Image répond plus spécifiquement aux demandes d'une vingtaine d'enseignants de la Licence 1 au master 2 qui utilisent les outils et espaces dédiés du service.

Le service a produit des reportages photo et captations vidéo sur les activités pédagogiques (cours, expositions, conférences) et a répondu aux sollicitations de plusieurs services (exposition, éditions, logistique, administration, maquette). Les photographies sont archivées et disponibles pour la publication sur tout support (papier ou web) ayant pour objet la documentation ou la communication de l'ENSAPLV. Cette année, l'accent a été mis sur le lancement des opérations de numérisation de documents photographiques concernant la vie de l'école dans les années 1980 à 2000.

PERSPECTIVES 2019

Dans le cadre des 50 ans de l'école, le service poursuit les opérations de numérisations des documents analogiques photo et vidéo et participe à leurs valorisations avec les enseignants chargés d'élaborer des évènements qu'il s'agisse de conférences ou d'expositions. En plus des images vidéos que le service capte sur la vie de l'école, il veut aussi réaliser des clips thématiques sur les différents services ressources de l'école qui pourront ensuite être mis en ligne sur le site web de l'école.

▲ L'Atelier Numérique

Fondé en 1997 par Barmak Lahiji, ce lieu est aujourd'hui sous la responsabilité de Solenn Falaise. L'atelier numérique est un lieu de conception, de recherche et de production. Son fonctionnement est fondé sur l'entraide et la mise en commun des savoirs et des savoirs faire.

Ce lieu est ouvert à tous les étudiants et enseignants, sans exception, dans les respects des règles de l'atelier. Il est un lieu de rencontre et d'échanges d'idées à la croisée de la création manuelle, de la conception numérique et de la conception/fabrication assistée par ordinateur. Malgré la distance qui sépare le cœur de l'ENSAPLV et l'atelier numérique, ce lieu est devenu, depuis sa création, la plaque tournante des productions des étudiants.

Cet espace de création permet aux étudiants de travailler de manière cyclique en passant de leurs maquettes (carton, bois, autres) à la création, conception, numérisation, modification...

Après une phase d'analyse, d'expérimentation et de conception puis éventuellement de fabrication, les étudiants ont recours à la publication de leurs projets.

LA PÉDAGOGIE À L'ATELIER NUMÉRIQUE

Le responsable de ce lieu, assisté par ses moniteurs, a pour rôle :

- d'assister les étudiants en difficulté ;
- d'améliorer la qualité des rendus ;
- d'orienter les étudiants ;
- de présenter les fonctionnalités des nouveaux logiciels aux étudiants et ce, tout au long de l'année ;
- d'assister les étudiants sur différents logiciels de PAO ;
- de veiller au bon fonctionnement du matériel ;

Sur demande des étudiants et selon les possibilités, des séances de formations peuvent être proposées.

DESCRIPTION

Ce lieu permet l'accueil de près de 2500 étudiants chaque année. Cet espace permet la production de l'ensemble des travaux des étudiants en projet, sociologie, philosophie, langues, mais aussi la fabrication d'objets.

L'atelier numérique met actuellement au service des étudiants :

- 120 postes,
- 14 tables traçantes,
- plusieurs imprimantes A1 à A4,
- 3 extrudeurs 3D PLA ou ABS.
- Environ 80 logiciels : La suite Adobe, La suite Autodesk, Archicad, Sketchup, Rhino, RDM, etc. Mais aussi, leurs équivalents dans le monde du Libre.

La salle est aménagée sur 3 niveaux : si les niveaux 1 et 3 sont des espaces de travail sur machines, le niveau 2 est dédié à la discussion ou au travail en groupe sur les ordinateurs portables.

Les étudiants ont la possibilité de travailler leurs maquettes. L'aménagement d'une partie de la salle leur permet de finaliser leurs maquettes en carton. Ils peuvent aussi passer de l'outil manuel à l'outil numérique et inversement.

LA MAINTENANCE DES ORDINATEURS ET LES MISES À JOUR DES LOGICIELS

La maintenance des ordinateurs et les mises à jour de logiciels se font de manière semestrielle.

Il est demandé aux enseignants souhaitant l'installation de nouveaux logiciels de le signaler avant le mois de juillet pour le premier semestre, et avant le mois de novembre, pour le second semestre.

LA PRODUCTION

Durant ces dernières années, outre la production journalière des travaux des étudiants, l'atelier numérique a été le cœur de la production d'événements qui ont contribué à l'effervescence de la diffusion de la culture au sein de l'ENSAPLV (expositions, interventions spatiales, performances artistiques...). Sans oublier les projets de concours, conçus et imprimés ou simplement imprimés à l'atelier.

L'Atelier Numérique participe à la renommée et au rayonnement de l'ENSAPLV.



HORAIRES

Lundi à vendredi :
8h00 à 22h00

EN PÉRIODE
DE RENDUS :
Lundi à vendredi :
8h00 à 01h00
Samedi : 8h00
à 00h00

PERSPECTIVES 2019

- **Acquisition de matériel** : un traceur Laser Grand Format, plusieurs appareils photos et un traceur UV.
- **Services** : mise en place d'un serveur SIG (Système d'Information Géographique) et d'un Cloud pour les étudiants.

▲ L'Atelier Maquettes

LES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

L'atelier a entièrement été réaménagé en 2014/2015. L'ENSAPLV dispose ainsi d'un outil performant aux normes de sécurité et au confort optimisés. Tous les étudiants peuvent y accéder librement à condition d'apporter leurs propres matériaux et de se présenter à l'entrée pour exposer leur projet à un responsable.

LE FONCTIONNEMENT

L'atelier maquettes est ouvert 40 heures par semaine, du lundi au vendredi de 10 heures à 20 heures, excepté pendant les cours liés à la maquette. Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'atelier est limité à 28 étudiants et 8 maximum dans la salle dite des machines.

L'encadrement est assuré par un responsable d'atelier à plein temps, 2 responsables pédagogiques à mi-temps, et 10 moniteurs étudiants sous contrat de monitorat à raison de 8 heures hebdomadaires chacun maximum. Les étudiants reçoivent un accompagnement pédagogique, des conseils et une formation pour chaque outil utilisé.

LES MISSIONS

L'atelier est un lieu de recherche, de production, mais aussi d'échange et de convivialité. Les étudiants disposent de 175 m², équipés de machines et d'outils divers pour réaliser des maquettes et des prototypes (mobilier, structures, art plastique...). L'atelier aide également de façon ponctuelle des initiatives d'étudiants ou groupes d'étudiants à réaliser concrètement des projets construits. En 2015-2016, un canoë de 10 places a été conçu et réalisé à l'atelier par 10 étudiants avec pour objectif de participer à la course de la Vogalonga à Venise. De 2017 à 2019, l'abri du vigile à l'entrée de l'école a été repensé et construit à l'atelier maquettes dans le cadre des cours CT820 et TR702.

LES COURS DE MAQUETTE

Le cours d'initiation à la maquette s'adresse aux étudiants de Licence 1. Dès leur arrivée à l'école, les étudiants reçoivent une formation de 2 heures à l'utilisation de l'outillage de base, matériaux et colles pour faire rapidement des maquettes de qualité.

Le cours de maquette TR702 de M1 semestre 7, apporte un savoir-faire à travers des sujets adaptés utilisant tous les matériaux et à toutes les échelles. Les conditions matérielles d'espace et de sécurité obligent à limiter à 24 le nombre d'inscrits.

Le cours CT820 de M2, semestre 8, propose de faire une analyse constructive d'un bâtiment manifeste à travers sa réalisation en maquette ou bien la réalisation de prototype grandeur comme l'abri du vigile.

Un autre cours, OT14, est proposé aux étudiants de L2 dans le cadre de la semaine intensive de l'inter-semestre.

LE COURS D'ARCHITECTURE NAVALE

L'atelier est le berceau du groupe architecture navale. C'est aussi le lieu privilégié des échanges autour du lien géométrie, forme et construction. Les travaux représentatifs y sont exposés et servent de supports pédagogiques.

LE COURS D'OBJET EN BÉTON MOULÉ

L'atelier est également investi par le cours IP936 de M1 semestre 7 : Conception et réalisation d'objet en béton UHP. Des maquettes, des moules et des prototypes de meubles et des objets en béton y sont ainsi réalisés.

LES AUTRES COURS DE L'ÉCOLE

L'atelier est ouvert aux demandes particulières des enseignants des autres cours de l'école : groupe de projet, cours d'arts plastiques, construction, T.D. partagés...

LES ÉQUIPEMENTS

L'atelier est équipé de scies circulaires sur table, d'un combiné bois (raboteuse dégauchisseuse, scie circulaire, toupie), d'une scie à ruban, de lapidaires, de perceuses, d'un tour, d'une fraiseuse, de perceuses à colonne, d'une cabine de peinture, d'un compresseur, d'une aspiration centralisée, de fils chauds, équipements électroportatifs, outillage à main divers, et de 5 postes informatiques.

L'atelier est équipé de deux machines à découpe laser.

L'atelier est aussi équipé d'une fraiseuse numérique grand format et de deux imprimantes 3D acquises depuis 2017.

Ces équipements très complets permettent de réaliser des maquettes avec toutes sortes de matériaux : bois, plastique, métal... À des échelles très variées.

PERSPECTIVES 2019

L'atelier maquettes souhaite s'équiper d'une table de découpe numérique de marque Aristo.







FORMATIONS / RECHERCHE & VIE ETUDIANTE

A young couple is sitting on a red pallet in an outdoor courtyard. The woman is wearing a white tank top and blue jeans, and the man is wearing a black t-shirt and blue jeans. They are both looking down at something in their hands. A large white tarp is stretched over a wooden frame made of bamboo poles, providing shade for them. In the background, there is a building with a stone wall and a window with a metal grille. A bicycle is parked nearby, and a person is visible in the distance. The ground is gravel.

Cette troisième partie présente les stratégies de l'établissement en matière de formations, de recherche et de vie étudiante.

► FORMATIONS : UNE OFFRE MULTIPLE

L'interdisciplinarité, la pluridisciplinarité et la transversalité sont trois principes que porte l'école en vue de former des architectes citoyens, des intellectuels critiques et des praticiens réflexifs.

▲ La stratégie de formation de l'ENSAPLV

À partir d'une formation initiale (DEEA-Licence et DEA-Master), l'école offre des formations en bi-cursus, des postes masters variés et des formations au doctorat permettant des parcours individuels avérés sur les métiers de l'architecture au pluriel.

▲ Des partenariats confirmés

L'école bénéficie, au travers de partenariats avec l'ESTP et l'EIVP, d'une équipe d'enseignants qui permet le développement de la formation en double-cursus en vue de l'obtention des diplômes d'architecte-ingénieur ou d'ingénieur-architecte.

La stratégie de l'ENSAPLV, en matière d'offre de formations, s'articule autour d'un contexte d'évolution de l'école et de la COMUE HESAM qui laisse augurer de nouvelles formations en double-cursus en architecture et urbanisme, patrimoine, ergonomie, management, design et autres métiers des domaines de la construction.

Ces formations pourront être diplômantes, et pourront donner lieu, dans le futur, à des formations doctorales dans lesquels l'architecture tiendra une place essentielle.

Depuis 2007, L'ENSAPLV a mis en place une formation à "l'Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre" (HMONP).

Le cursus regroupe 150 heures de cours scindées en deux périodes d'enseignements de 75 heures chacune. Ce calendrier, adapté et spécifique à l'ENSAPLV, permet aux étudiants d'effectuer leur mise en situation professionnelle notamment à l'étranger.

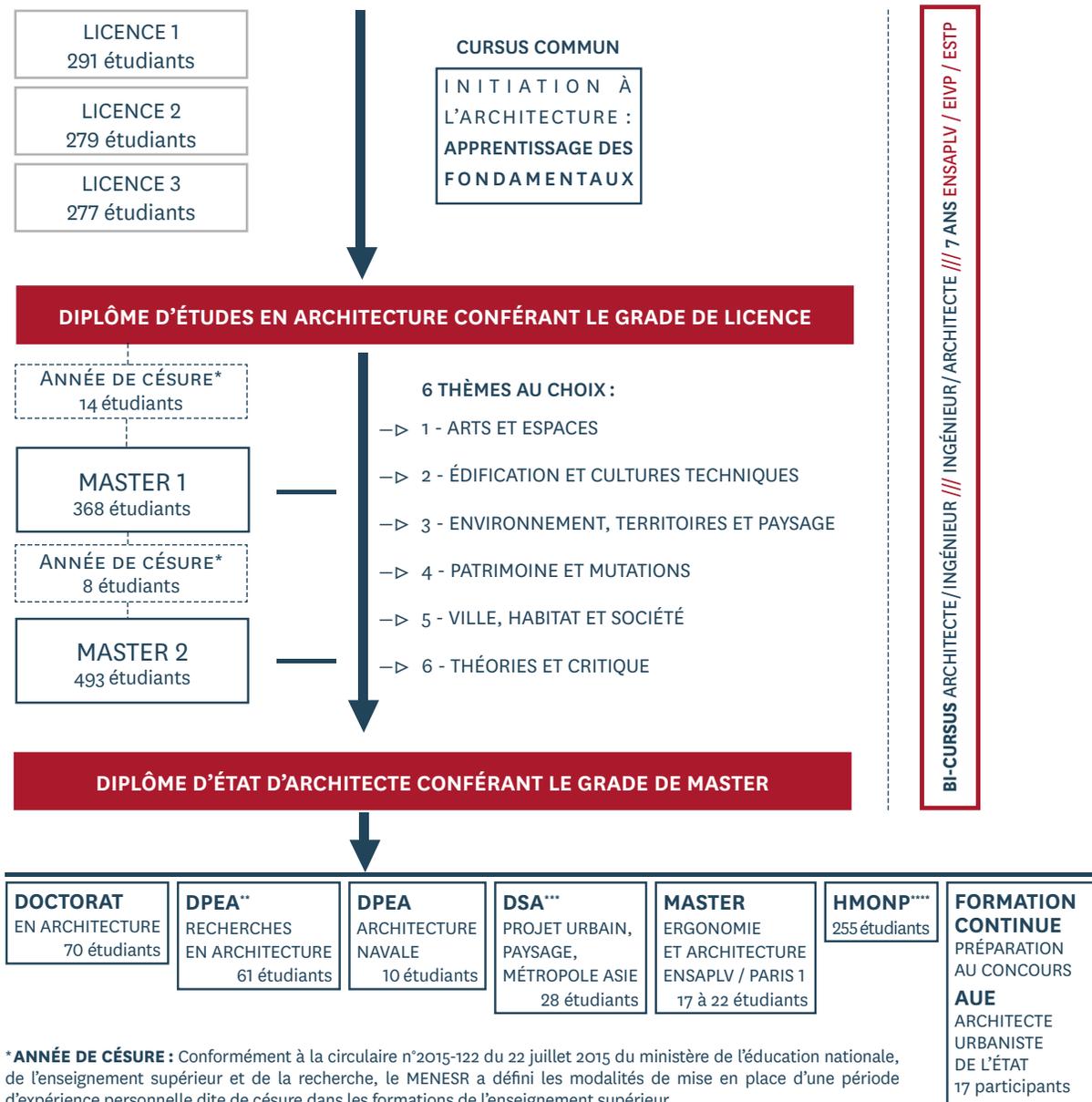
En parallèle, l'école a consolidé sa formation en architecture navale dans le cadre de la mise en œuvre d'un double diplôme en partenariat avec l'ENSTA de Bretagne : Mastère Ship Design : Ingénierie et architecture navale délivré par l'ENSTA de Bretagne et le DPEA architecture navale délivré par l'ENSAPLV.

L'école propose aussi un DPEA Recherche en architecture, un DSA Projets de territoire, une préparation au Concours d'Architecte Urbaniste de l'État (AUE) et des doctorats en architecture. Elle participe à un master Ergonomie, organisations et espaces de travail.

Enfin, l'ENSAPLV est aussi associée à l'EIVP (École des Ingénieurs de la Ville de Paris) et l'EUP (l'École d'Urbanisme de Paris) dans le cadre d'une formation continue, de niveau post-master, D/PRAUG (Démarches de Programmation Architecture Urbanisme Génie urbain).



L'enseignement du projet est au coeur de la formation initiale en architecture et intègre l'apport des autres disciplines qui concourent à sa réalisation. Dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur (LMD), l'enseignement de l'architecture favorise la mobilité et les programmes de coopération avec les autres établissements d'enseignement supérieur français et étrangers.



***ANNÉE DE CÉSURE** : Conformément à la circulaire n°2015-122 du 22 juillet 2015 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le MENESR a défini les modalités de mise en place d'une période d'expérience personnelle dite de césure dans les formations de l'enseignement supérieur.

L'EnsaplV donne la possibilité aux étudiants d'effectuer une période de césure dans le cadre d'une année universitaire. Cette période s'effectue sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant. Il permet à un étudiant de suspendre temporairement ses études pour vivre en France ou à l'étranger une expérience personnelle, professionnelle, ou d'engagements (stages, volontariat, service civique, expériences professionnelles, autres formations etc..).

La période de césure ne peut en aucun cas donner lieu à l'attestation de crédits ECTS prévu dans le programme pédagogique. Pas de comptabilisation dans le nombre de droits à inscription par cycle. Réalisation d'un rapport d'activité qui permettra à l'école d'établir un bilan de compétences acquises valorisé dans le supplément au diplôme.

**DPEA : Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture.

***DSA : Diplôme national de Spécialisation et d'Approfondissement en architecture.

****HMONP : Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre.

▲ La diversité culturelle comme richesse

L'ENSAPLV joue la carte de la diversité et intègre dans ses équipes des étudiants au profil atypique marquant ainsi sa volonté d'éclectisme et d'ouverture.

L'ENSAPLV accueille des étudiants d'horizons divers, riches d'expériences et de cultures : 126 étudiants viennent d'Afrique, 43 d'Asie et 27 d'Amérique du Sud.

Cette diversité procède de l'offre attractive de notre formation en Master qui s'ouvre sur 6 thématiques différentes : Arts et espaces – Édification et cultures techniques – Environnement, territoires et paysage – Patrimoine et mutations – Ville, habitat et société – Théories et critique.

L'ENSAPLV a reçu 110 candidatures de demandes de transferts entrants, 37 ont été acceptées majoritairement en Master 1 et 2.

Les origines géographiques des étudiant(e)s étranger(e)s de la formation initiale 2018-19		
Europe	65	22,50%
Afrique	126	43,60%
Moyen-Orient	24	8,30%
Asie	43	14,88%
Amérique du Nord	4	1,38%
Amérique du Sud	27	9,34%
Total	289	100%

Les diplômés de l'ENSAPLV en 2017-2018	
Licence	248
Master	279
DSA	7
DPEA, Architecture Navale	5
DPEA, Recherche en architecture	33
Doctorat en architecture	6
HMONP	237

Origines scolaires des étudiant(e)s		
Série	Inscrits 2018-19	Diplômés 2017-18
L	8	14
ES	40	39
S	222	150
STI 2A/ STI 2D	27	8
STL	0	1
STT	0	0
Autres séries	2	3
Bac prof.	4	3
BT	0	0
Diplôme étranger niveau bac	61	49
BTS	0	2
DUT	0	0
Licence	0	0
Maîtrise	0	0
Diplôme d'ingénieur habilité	2	2
Autres (diplômes étrangers)	8	4
Total	374	275



▲ Cellule "Vie étudiante"

L'ENSAPLV a renforcé cette année la cellule consacrée à la vie étudiante qui s'attache à développer, en priorité, DEUX axes :

- Bourses sur critères sociaux : L'ENSAPLV travaille en étroite collaboration avec le Crous.
- Le travail de recherche de logements étudiants est très compliqué. Les tarifs en résidence privé sont élevées. L'ENSAPLV accompagne l'étudiant dans sa recherche s'il vient en faire la demande.

LES BOURSIERS

→ 407 étudiants boursiers :

- ▶ 69 en Licence 1
- ▶ 69 en Licence 2
- ▶ 68 en Licence 3
- ▶ 92 en Master 1
- ▶ 107 en Master 2

- ▶ 405 boursiers Crous
- ▶ 2 campus France

Il y a 17 boursiers de plus cette année.

À Noter : le Master 2 totalise le plus de boursiers et sur les 405 boursiers Crous, il y a 155 "O bis".

► Le double cursus architecte-ingénieur

L'ENSAPLV en partenariat avec l'École Spéciale des Travaux Publics (ESTP) depuis 2006 et l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) depuis 2010, propose aux étudiant(e)s s'inscrivant en 1^{ère} année de premier cycle, une formation d'architecte ingénieur permettant d'obtenir le double diplôme d'architecte d'Etat et d'ingénieur du bâtiment. Après une formation de 7 ans, les étudiants obtiennent un double diplôme d'architecte diplômé d'Etat et d'ingénieur de l'ESTP ou de l'EIVP.

CYCLE 1 LICENCE	Année 1	Année 2	Année 3	CYCLE 2 MASTER	Année 1	Année 2
BAI	49	40	40	BAI	63	51
Total BAI	129 étudiant(e)s			Total BAI	114 étudiants	
BIA inscrits	46	41	33	BIA inscrits	43	46
Total BIA	120 étudiant(e)s			Total BIA	89 étudiants	
Total BICURSUS				452 étudiants		

Le double diplôme Architecte-Ingénieur et Ingénieur-Architecte relève d'un partenariat avec l'ESTP et l'EIVP.



École Spéciale des Travaux Publics
28 avenue du Président Wilson
94234 Cachan Cedex



École des Ingénieurs de la Ville de Paris
80 rue Rebeval
75019 Paris

▲ Les formations post-master

— DPEA Architecture navale / Mastère Ship Design

Cette formation est accessible aux titulaires du diplôme d'État d'architecte ou du diplôme d'ingénieur. Les enseignements de cette formation portent sur l'architecture, la culture, la théorie du navire, l'évaluation des espaces, l'informatique, la construction, le calcul des structures, la plastique et la représentation de l'architecture navale.



— Le Master 2 Professionnel - Ergonomie, Organisation et Espaces du travail (Paris 1).

La formation dispensée dans ce Master s'attache principalement à donner aux futurs diplômés: une compétence d'intervention (capacité à coopérer avec les autres concepteurs et organisateurs, à mobiliser les ressources internes, à raisonner à l'échelle des enjeux stratégiques de l'organisation et des acteurs) principalement orientée sur les questions d'organisation du travail dans la production et les services, en lien fort avec l'instrumentation de gestion pour aider à l'orienter vers le soutien des opérationnels dans leur activité, c'est-à-dire en lien avec les exigences de performance qu'ils ont à satisfaire (qualité, sûreté, sécurité, fiabilité, coût, délais... Mais aussi développement et gestion des ressources humaines, organisation qualifiante...) et avec le souci de penser ces questions dans l'espace (territorial, social, physique), pour en appréhender la puissance de ressource et/ou de contrainte, tant en termes économiques pour les organisations que de santé pour les personnes. Cette formation est co-habituée par l'ENSAPLV, Laboratoire Espaces Travail (LET) et PARIS 1.

Nombre d'inscrits, de diplômés en 2018-2019	Inscrits 2018-2019	Diplômés 2018
DPEA Architecture Navale	10	5
DPEA Recherches en architecture	61	33
DSA Architecture et Projet urbain	28	7



▲ Les formations post-master (suite)

— Le DSA “Projets de territoire”, diplôme de troisième cycle

Le DSA “Projets de territoire” est un diplôme de troisième cycle. Il vise à délivrer des compétences pour que ceux qui le suivent les fassent fructifier dans leur pratique professionnelle ou académique.

Il se donne pour objectif de former des acteurs ou des chercheurs ouverts aux cultures nécessaires à la lecture des territoires, avertis, susceptibles de fonder et de construire des représentations situées dans l’espace et le temps, capables de les mettre en partage au regard des enjeux contradictoires portés par tous les acteurs, aptes à formuler et à formaliser des représentations communes pour le bien commun.

Le DSA est ainsi un lieu de construction de connaissances et de compétences, lié aux réseaux professionnels engagés dans le développement des territoires, mais aussi à la recherche, à travers les programmes lancés en France et en Europe.

La formation se déroule sur trois semestres (quatre mois à temps plein chacun). Elle comporte 900 heures encadrées et 900 heures de travail personnel correspondant à 90 ects.

Les deux premiers semestres sont dédiés à la culture des territoires, aux projets et au mémoire.

Le dernier semestre est consacré à la mise en situation professionnelle ainsi qu’à la finalisation du mémoire en vue de sa soutenance. Celle-ci peut être différée de six mois.

— La formation à l’HMONP

La formation HMONP a pour objectif de préparer à l’exercice des responsabilités de l’architecte maître d’œuvre par l’acquisition ou l’approfondissement des connaissances juridiques et techniques liées au métier d’architecte d’une part, et relatives aux domaines de la gestion du projet et de la réglementation de la construction d’autre part.

La formation associe une immersion professionnelle de 6 mois minimum (MSP) dans une structure exerçant l’activité de la maîtrise d’œuvre architecturale, urbaine ou paysagère et le suivi d’enseignements. Cette formation est encadrée par l’école d’architecture et par la structure d’accueil.

En continuité avec la formation initiale, la formation vise à maintenir un niveau d’ouverture et de réflexion critique sur l’exercice professionnel et à mettre en perspective les enseignements dispensés au regard des expériences vécues dans la structure d’accueil.

Le dispositif retenu par l’ENSAPLV est composé de deux périodes d’enseignement de 10 jours chacune.

150 heures d’enseignement se répartissent en sessions thématiques et présentation d’études de cas problématisées.

La première période se déroule pendant 2 semaines fin janvier et la seconde fin juin.

Durant la période de formation, le directeur d’études organise un suivi régulier et personnalisé des architectes en formation qu’il encadre, sous forme d’un séminaire mensuel en groupes de 4-8 ADE.

Les soutenances finales devant le jury de validation de la formation sont organisées environ deux mois après la seconde session de formation, afin de permettre aux architectes en formation de finaliser leurs travaux personnels (journal de bord et mémoire professionnel) et aux membres des jurys d’en prendre connaissance.

Une session de rattrapage est organisée environ deux mois après les soutenances initiales pour les candidats ajournés.

École Nationale Supérieure d’Architecture de Paris La Villette
HESAM Université

Diplôme de Spécialisation et d’Approfondissement

PROJETS DE TERRITOIRES
PAYSAGES CONTEMPORAINS & DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES



POST-MASTER
pour les architectes, les paysagistes et les ingénieurs diplômés
spécialisation dans le domaine du
PROJET URBAIN ET DE TERRITOIRE

Comprendre les mécanismes de la gouvernance
Maîtriser les processus de projet à une échelle territoriale et paysagère

Pour les agences d’architecture, d’urbanisme et de paysage,
les services des collectivités territoriales et leurs agences d’urbanisme
les SEM, PNR, CAUE, ...

Préparation à la thèse de doctorat avec la mention recherche du mémoire

Frédéric Auclair, architecte urbaniste de l’État
Jean-Michel Coget, ingénieur, économiste
Philippe Hilaire, paysagiste dpig, docteur, paysagiste-conseil de l’État
Julie Jauppre, philosophe, architecte dpig
Olivier Jaudy, plasticien, docteur
Yann Nussbaum, architecte dpig, docteur, HDR
Christian Pédelschore, architecte dpig, docteur, HDR
Jean-Paul Robert, architecte dpig
Hervé Thomas, docteur en sociologie
Catherine F. Zaharia, docteur en géographie

HESAM UNIVERSITÉ
PROMOTION 2018-20
Inscription du 14 mai au 19 juin
www.paris-lavillette.archi.fr
rubrique “Étude et scolarité” > DPEA - DSA
marie-francoise.sotto@paris-lavillette.archi.fr

RÉSULTAT DES SOUTENANCES HMONP ANNÉE 2017-2018	
Inscrits	262
Admis ADE (architectes diplômés d’état)	207
Rattrapage	30
Refusés	25

— DPEA Recherches en architecture

Accessible aux titulaires du diplôme d'État d'architecte ou d'un Master universitaire (mention bien ou très bien), cette formation de troisième cycle se définit comme une porte d'entrée favorisant et préparant à l'inscription en doctorat d'architecture ou à de nouvelles pratiques de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. L'objectif de cette année de formation est de s'acculturer au milieu de la recherche en architecture et de faire une première expérience de longue durée en laboratoire. Elle est adossée aux 6 équipes de recherche de l'ENSAPLV.

Depuis sa création, le post-master Recherches en architecture de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La-Villette (ENSAPLV) n'a eu de cesse de confirmer sa pertinence et son succès. Après cinq années d'existence, une publication en début 2018 viendra en dresser le bilan et dessiner quelques perspectives sur la base d'un cursus désormais consolidé.

Cinq années d'existence donc, au cours desquelles une soixantaine de candidats ont pu annuellement découvrir le contexte de la recherche et rencontrer ses acteurs et ses méthodes. La recherche en architecture, inscrite désormais dans la structure même de l'enseignement national de la discipline, constitue un pilier de l'ENSAPLV.

— Préparation au concours AUE

Depuis 2014 l'ENSA de Paris la Villette propose une préparation au concours d'Architecte Urbaniste de l'État (AUE).

Ce concours est organisé conjointement par le ministère de la Culture et le ministère de la Transition écologique et solidaire. Les architectes et urbanistes de l'État constituent un corps technique à caractère interministériel.

Ils concourent à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'urbanisme, la construction, l'architecture et le patrimoine, l'habitat et le logement, l'aménagement du territoire et l'environnement.

Ils contribuent au développement de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Ils ont vocation à occuper des fonctions de direction, d'encadrement, de conseil, de coordination, de contrôle et d'expertise dans les administrations et les établissements publics de l'État.

Fort de ses succès, la préparation de l'ENSA Paris-La-Villette a permis, à ce jour, à 21 de ses élèves d'intégrer ce corps d'encadrement supérieur de la fonction publique d'État.

En 2018, l'école compte 3 admis sur les 12 lauréats inscrits à la préparation au concours AUE.

Association des AUE : <http://www.a-aue.fr/ae/corps-aue/presentation>



Post-Master international [dpea]
Recherches en architecture

2018/2019

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE PARIS LA VILLETTE
HESAM UNIVERSITÉ

ensa paris la villette

DEPARTEMENT RECHERCHE
GEPHAU EA 7-486
UMR AULOSER
MHTEP
UMR AVUE
LAMP
LPA
LET
UMR MAP
MAAC



AUE

**PRÉPARATION
AU CONCOURS
D'ARCHITECTE -
URBANISTE
DE L'ÉTAT 2019**

DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :
DU VENDREDI 31 AOÛT AU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

INFORMATION DES RÉSULTATS : LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018
DÉBUT DE LA PRÉPARATION : SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018

LES DOCUMENTS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION DU CONCOURS AUE 2019
SONT À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE DE L'ENSAPLV, RUBRIQUE "ÉTUDES
ET SCOLARITÉ..." / FORMATION CONTINUE AUE :
<http://www.paris-lavillette.archi.fr/index.php?page=formation-continue-AUE>

► **Contacts préparation AUE**
Marie-Françoise SOTTO : 01 44 65 23 45
marie-francoise.sotto@paris-lavillette.fr

ensa paris la villette

► PÉDAGOGIE À L'INTERNATIONAL

L'ENSAPLV entretient des relations de coopération pédagogique avec une centaine d'écoles et d'universités de 50 pays dans le monde.

L'année 2017-2018 a été caractérisée par :

- le déploiement des programmes d'échanges Erasmus + mobilité internationale de crédit agréés en 2016 et 2017 par la commission européenne permettant de financer l'accueil de 10 étudiants venant de l'Ecole Polytechnique d'architecture et d'Urbanisme d'Alger, de l'Université de la République de Montevideo, de l'Université Centrale du Vénézuéla, de Chiba University, Kyushu University, Meiji University et de l'université de Tokyo. Ces programmes ont permis également de faciliter des mobilités d'enseignement de et vers l'Ecole Polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger et les universités de Tokyo et de Kyushu.
- l'obtention de fonds européens dans le cadre de l'appel à projets 2018 Erasmus + mobilité internationale de crédit qui permettront de poursuivre les échanges d'étudiants et d'enseignants durant les années 2018-2019 et 2019-2020 avec nos partenaires algérien, brésilien, indien, japonais, mongol, sénégalais et vénézuélien.
- une augmentation de la mobilité étudiante "études" sortante en 2018-2019, dans la continuité de la mobilité 2017-2018 en forte progression par rapport à 2016-2017, correspondant à 39% de la promotion d'étudiants inscrits en M1.
- un doublement des flux de mobilité d'enseignement sortante Erasmus + en 2017-2018 par rapport à l'année 2016-2017 témoignant du dynamisme des coopérations pédagogiques développées avec les partenaires européens de l'établissement.
- 18 actions de coopération donnant lieu à l'organisation d'actions de mobilité courte durée de type "workshops" ou "voyages de coopération" :
 - 7 actions en partenariat avec des partenaires européens ;
 - 5 actions en Asie (avec 2 partenaires indien, 1 partenaire mongol, 1 partenaire birman et 1 partenaire iranien) ;
 - 4 actions en Amérique latine (avec 2 partenaires cubains, 2 partenaires boliviens, 1 partenaire péruvien et les partenaires vénézuélien et brésiliens du partenariat France à Mercosur +) ;
 - 2 actions en Afrique sub-saharienne avec 2 partenaires dakarois.

Ces actions s'inscrivent dans la pédagogie des enseignements porteurs de ces actions. Les enjeux pédagogiques de ces actions ont permis aux étudiants de se familiariser à des contextes urbains d'exception (territoires andins, quartiers autoproduits et protection de l'environnement, revitalisation de centres anciens, de patrimoines industriels, intégrant la spécificité vernaculaire des destinations étudiées) et/ou d'effectuer une analyse comparée des thèmes abordés entre les sites observés à l'étranger et ceux étudiés à Paris (mixité du bâti, transformation urbaine des XIX^e et XX^e, mutation des territoires par l'approche de nouvelles mobilités).

ÉVOLUTION DES PARTENARIATS

À la demande de l'Ambassade de France à Caracas, l'ENSAPLV a intégré en Juin 2018 le Réseau Marcel Roche dont l'objectif est de maintenir des échanges universitaires franco-vénézuéliens en dépit de la situation de crise que connaît actuellement le Vénézuéla.

Ce réseau réunit 5 universités vénézuéliennes et 6 établissements d'enseignement supérieur français. Ce projet vise à prolonger les partenariats, à les renforcer en cherchant à amplifier les mobilités et à mettre en place des cours communs. Une première mission d'un enseignant de l'ENSAPLV a eu lieu en novembre 2017. Pour l'ENSAPLV, l'intégration au RMR constitue une nouvelle étape de la coopération existante et des échanges pédagogiques et scientifiques avec son partenaire historique au Venezuela : l'Universidad Central de Venezuela (UCV).

► L'INTERNATIONAL AU CŒUR DE LA PÉDAGOGIE

Les étudiants bénéficient d'au moins deux temps forts d'ouverture à l'international durant leur scolarité. En premier cycle, des activités de type voyages d'études et en second cycle, des ateliers pédagogiques avec des partenaires internationaux. Par ailleurs les étudiants peuvent bénéficier d'une mobilité d'études ou de stages. La mise en équivalence des programmes entre l'ENSAPLV et ceux des universités partenaires a été intensifiée en 2017-2018, permettant ainsi d'accroître la mobilité des étudiants.

Grâce aux protocoles de suivi des étudiants en mobilité mis en place par les enseignants encadrant les séminaires le travail sur le mémoire à l'étranger n'a plus d'impact sur la durée du cursus de l'étudiant.

Par ailleurs, depuis deux ans la mobilité de deux semestres en 2^e année du second cycle a été rendue possible par la validation à l'étranger du travail sur le PFE ; une session spécifique de soutenance du PFE étant organisée en septembre à l'ENSAPLV en présence des enseignants de l'université d'accueil ayant accompagné les étudiants concernés.

Le dispositif d'accueil des étudiants étrangers à l'ENSAPLV a été renforcé par la signature d'un partenariat avec le CROUS afin d'assurer le logement à la résidence Argonne proche de l'école de 15 étudiants effectuant un échange à l'ENSAPLV dans le cadre du programme Erasmus + mobilité internationale de crédit.

Par ailleurs l'accompagnement des étudiants étrangers dans leur apprentissage de la langue française est assuré durant toute l'année de leur séjour par des cours intensifs de français et de préparation culturelle organisés en septembre et février préalablement au début de chaque semestre et par des cours extensifs de français intervenant durant chaque semestre.



Plovdiv, atelier international, Latitudes 2017, publié en juillet 2018.

BOURSES	Montant	Étudiants	Montant	Étudiants
	2017/2018		2018/2019*	
Erasmus études	109 568,00 €	69	123 948,00 €	83
Erasmus stages	3 888,00 €	6	7 289,00 €	6*
Erasmus + mobilité internationale de crédit sortante	- €	0	85 000,00 €	10*
Erasmus + mobilité internationale de crédit entrante	22 600,00 €	2	116 037,00 €	14
AMIE CRIF	13 500,00 €	8	14 200 €	14
Mairie de Paris	11 600,00 €	10	0	
MCC	63 104,00 €	74	79 832,00 €	78*
Total	224 260,00 €		426 306,00 €	
Étudiants n'ayant reçu aucune aide	11%	16	8,5%	14

* Données connues en février 2019, susceptibles d'évoluer à la hausse.

En 2017-2018

- ▶ **788 étudiants en mobilité de courte durée** (voyages d'études, voyage de coopération et ateliers internationaux).
- ▶ **Voyage d'études à Amsterdam du 24 au 27 février 2018** : 285 étudiants de L1 et 19 enseignants et administratifs.
- ▶ **6 voyages d'études en Europe** : 235 étudiants et 19 enseignants.
- ▶ **18 ateliers internationaux ou voyages de coopération dont 10 hors de l'UE** : 268 étudiants et 40 enseignants.

Pour en savoir plus concernant les partenariats et la mobilité → suite en page 55

▶ UNITÉS DE RECHERCHE, RECHERCHE ET FORMATIONS

L'ENSAPLV abrite six équipes de recherche, cinq équipes sont réparties au sein de trois Unités Mixtes de Recherche (UMR) qui sont sous la tutelle du CNRS et du Ministère de la Culture (Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère : BRAUP). Une équipe est labellisée "Équipe d'accueil de l'ENSAPLV".

Les équipes de recherche comptent avec le support administratif d'un Bureau de la Recherche dirigé par M^{me} Rosaly Datchi, ingénieure de recherche et responsable du service.

Le Bureau administratif de la recherche travaille en étroite collaboration avec les services de la pédagogie des ressources humaines et financières.

M^{me} Marie-Françoise Sotto est ainsi en charge du suivi des doctorants et M^{me} Nourel Amzil, rattachée au service financier et comptable, s'occupe du suivi financier des contrats de recherche.

Plus de **120 enseignants/chercheurs** (dont 78 titulaires) rattachés aux **six unités de recherche** et **65 doctorants** composent le riche potentiel de la recherche à l'ENSAPLV. Les laboratoires investissent les domaines de l'architecture, de l'urbain, des territoires et du paysage à partir de la philosophie, la sociologie, l'anthropologie, l'histoire, l'ergonomie, la géographie, les sciences informatiques, les sciences cognitives et les sciences de la conception.

En 2018, trois chercheurs de l'ENSAPLV ont été lauréats par la Fondation Caisse des Dépôts : Roberto D'Arienzo (Gerphau) pour son projet "Intégrer le changement. Paris flexible et Jeux Olympiques", Catherine Szanto (AMP) pour la préparation de son Hdr "La perception comme engagement: de l'échelle du jardin à l'échelle de la ville et du territoire" et, enfin, un demi-contrat doctoral attribué à Hee-Won Jung pour financer ses travaux sur les "Plateformes de collaboration dans la fabrique urbaine".

Le projet de recherche "Individuel dess(e)in. Quel avenir pour le parc des maisons individuelles en première couronne des agglomérations françaises face à la transition énergétique ?" porté par Yann Nussaume et son équipe AMP a obtenu des financements dans le cadre du programme pluriannuel de recherche "Architecture du XX^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle" coordonné par le BRAUP/MC.

L'ENSAPLV participe également à deux contrats CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la REcherche) financés par l'ANRT (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie). Le premier est le fruit de la collaboration entre le Laboratoire LET (Estelle Gouvernec/Anne D'Orazio) et l'Université Paris 8. Le projet de recherche doctoral porte sur l'évolution de la propriété résidentielle. La valeur d'usage réaffirmée dans des opérations d'habitat participatif en dissocation bâti-foncier". Le deuxième contrat CIFRE implique la collaboration scientifique du GERPHAU et de la Ville de Martigues. Romain Mantout, sous la direction scientifique de Antonella Tufano, a pour sujet de thèse: "Vers une pensée pratique de l'écologie en architecture : l'écologie politique comme clef de lecture de la problématique environnementale dans le processus de projet d'aménagement spatial au sein des services de la ville de Martigues".

Enfin, le 19 septembre 2018, dans le cadre de la création du Collège Doctoral HESAM, le Conseil du Département de la Recherche de l'ENSAPLV a organisé une journée de travail thématique sur "Le doctorat en architecture : Quels liens avec les démarches de projet et les mondes professionnels ?". Cet événement a réuni un nombre important d'enseignants-chercheurs et de doctorants de l'ENSAPLV mais aussi des autres ENSA. Cette journée thématique a permis à la communauté scientifique de l'ENSAPLV de se positionner par rapport à la question d'un doctorat métier et analyser les possibilités pour l'établissement de délivrer un doctorat en architecture.

*Le post-master
Recherche en
architecture,
Origines & horizons
publié en mai 2018.
Formation portée par
les six laboratoires
de recherche de
l'ENSAPLV.*



6 LABORATOIRES /// 78 CHERCHEURS /// 3 RÉSEAUX THÉMATIQUES



Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine – UMR AUSSER 3329, dirigé par Karen BOWIE



Architecture, Milieu, Paysage – UMR LAVUE 7218, dirigé par Yann NUSSAUME



Groupe d'Études et de Recherches Philosophie, Architecture, Urbain, EA 7486 dirigé par Xavier BONNAUD



Laboratoire Architecture Anthropologie, UMR LAVUE 7218, dirigé par Alessia de BIASE



Laboratoire Espaces Travail, UMR LAVUE 7218, dirigé par Isabelle GRUDET



Laboratoire de Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception, UMR MAP 3495, dirigé par François GUENA

3 RÉSEAUX THÉMATIQUES DE RECHERCHE

HÉBERGÉS PAR L'ENSAPLV SOUS TUTELLE

DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

LE LIEU, Réseau Logiques Identités Espace Urbanité

www.reseau-lieu.archi.fr

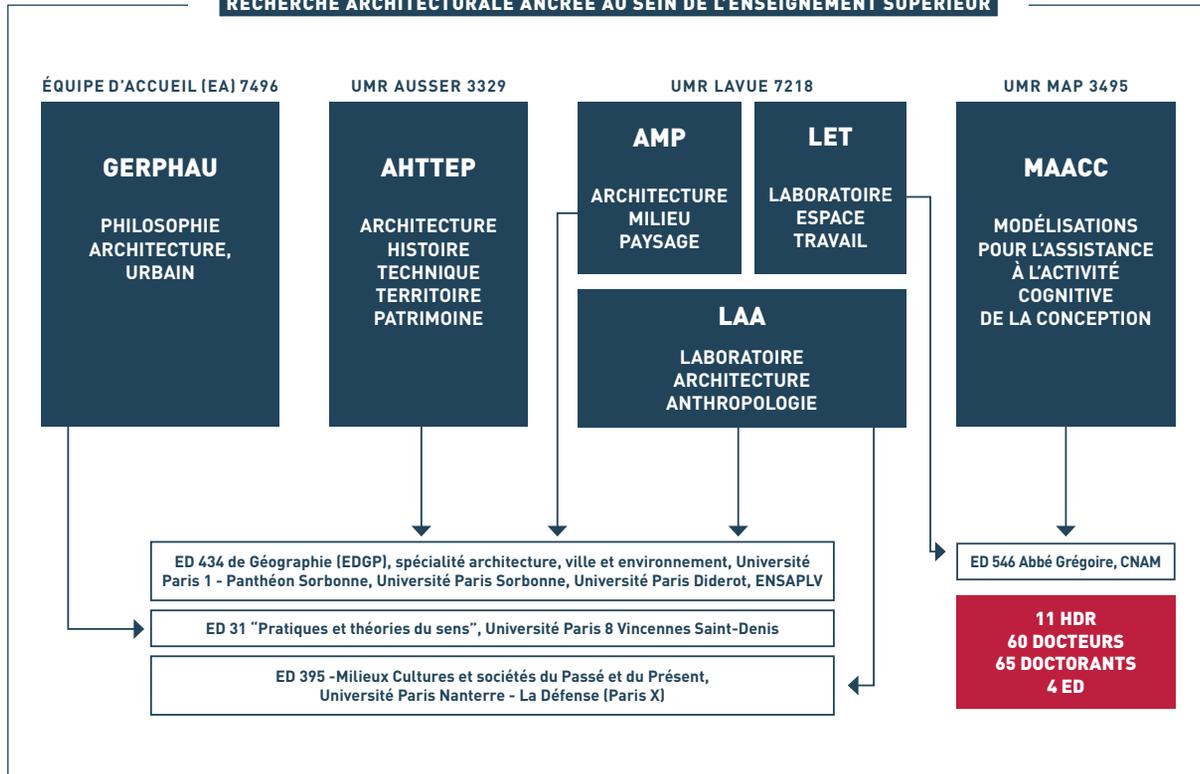
PHILAU, Réseau scientifique thématique, Philosophie Architecture, Urbain

www.philau.archi.fr

LE RAMAU, Réseau Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme

www.ramau.archi.fr

RECHERCHE ARCHITECTURALE ANCRÉE AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



► VIE ÉTUDIANTE

2018, UN REGAIN D'ESPRIT CITOYEN CHEZ LES ÉTUDIANTS



L'ENSAPLV bénéficie d'une vie étudiante dynamique grâce à l'association La Villette Etudiante qui propose des activités variées. Les anciens représentants ont laissé place à de nouveaux élus, armés pour prendre la relève, sur tous les dossiers, y compris celui très sensible de la relocalisation.

▲ L'année de la réforme des ENSA

2018 aura été l'année de la mise en place des nouvelles instances dans le cadre de la réforme des ENSA, et par conséquent, du renouvellement, voire de la première élection de certains sièges élus.

Au Conseil d'Administration, le nombre de membres du collège étudiant est passé de 6 au total, à $4 \times 2 = 8$, c'est-à-dire 4 titulaires et 4 suppléants. Seuls deux des anciens élus du CA ont souhaité se représenter. Ils ont été rejoints par plusieurs anciens du CEVE et quelques étudiants de L1 très actifs dans la vie étudiante. Les élections ont eu lieu en juin afin de mettre en place rapidement le nouveau CA qui participe à l'organisation des élections des autres instances.

Du côté de la toute nouvelle commission intitulée CFVE (Commission des Formations et de la Vie Étudiante), remplaçant plus ou moins le CEVE dont les membres n'étaient pas élus à contrario de celle-ci, il a fallu recruter 12 bonnes âmes parmi les étudiants (6 titulaires et 6 suppléants, respectant la parité), qui veillent bien représenter leurs pairs. Des anciens du CEVE et de l'association LVE, partis en Erasmus, se sont portés volontaires pour être suppléants et, sans doute, titulaires à leur retour en M2. L'équilibre garçons/filles et licence/maîtrise souhaité par les élus étudiants eux-mêmes a été respecté dans la composition de la seule et unique liste.

Les élections ont eu lieu en octobre 2018 et ont affiché un très faible taux de participation. Malgré les dispositions favorables mis en place pour le vote des étudiants.

▲ L'année de la mobilisation étudiante

Lors des premières Assemblées Générales étudiantes la question de la relocalisation de l'école et des conditions de travail resurgissait systématiquement. Aussi les élus du CA de l'époque, encore présents et actifs (ancien CA), ont décidé de convoquer une mobilisation générale, rassemblant enseignants, personnels administratifs et étudiants afin d'organiser une manifestation sur la place du Palais Royal. La première réunion, en amphi 11, a permis de constituer des groupes de travail, afin d'assurer la fabrication d'affiches, de pancartes, d'organiser les festivités et présentations artistiques sur place, mais aussi la communication avec la presse.

Suite à la manifestation "artistique" sur la place du Palais Royal, et non pas dans la cour du Palais Royal, de 11h à 13h en plein soleil, mercredi 27 juin 2018, une délégation d'étudiants de notre école, soutenus par une dizaine d'enseignants, tous mobilisés pour la reprise du processus de relocalisation de leur école, a finalement croisé Françoise Nyssen, ministre





de la Culture et de la Communication de l'époque, à l'entrée de la Comédie Française où elle se rendait pour un concours de jeunes lecteurs à 13h40. Ils en ont profité pour lui remettre en main propre la pétition de plus de 5000 signatures en faveur des revendications.

Depuis, les choses ont beaucoup bougé, pas seulement grâce à cette manifestation et cette pétition, mais parce que désormais, le Ministère reconnaît les conditions matérielles alarmantes de l'ENSAPLV.

▲ Objectif : mieux représenter les étudiants

La volonté des nouveaux élus étudiants, dès décembre 2017, a toujours été de mieux représenter les étudiants. Pour cela ils ont organisé des affichages qui se sont avérés répétitifs, peu lus, peu efficaces, et couteux à la longue, en temps et en argent. Ils ont aussi mis en place une boîte à idée : où il ne trouvaient que des requêtes qui concernaient l'administration ou les associations étudiantes.

Puis afin de mettre fin à leurs multiples réunions compliquées à organiser pour cause de disponibilité peu compatible des uns et des autres, alors que les représentants au CA voulaient mener des actions concertées avec les membres du CEVE, a surgi l'idée d'une AG (Assemblée Générale) mensuelle, ouverte à tous, où les représentants font des comptes rendus des questions traitées au CA et à la CFVE, où ils répondent aux questions des étudiants présents, débattent avec eux des positions à prendre pour les représenter et organisent diverses actions, que ce soient des projets à encourager ou des enquêtes, afin de mieux consulter les étudiants et identifier leurs besoins sur des questions précises.

Ils ont procédé déjà à deux enquêtes : une de 100 questions sur les enseignements et la vie étudiante en général, en avril 2018, et une très courte sur les besoins de la vie étudiante pour lesquels pourraient être investis la CVEC (Contribution à la Vie Étudiante et de Campus), en décembre 2018. Il y en aura sûrement d'autres. Quant au moyen de communication privilégié des représentants étudiants ? Il s'agit désormais de leur page Facebook ca.cfve.ensaplv, à partir de laquelle il diffuse les informations importantes vers toutes les pages Facebook des différentes promotions, années, associations, groupes de l'ENSAPLV.

▲ Chœur d'Hommes de La Villette

Le Chœur d'Hommes de La Villette est né en mars 2014 à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La-Villette. Dirigé par Loïk Blanvillain, il est aujourd'hui composé de 28 chanteurs masculins et interprète différents répertoires de musique vocale a cappella variant de trois à cinq voix suivant les morceaux.

Le Chœur travaille chaque année sur un thème précis invitant au voyage. Après un programme autour de l'Orient-Express en 2017, c'est l'Aéropostale qui fut mise à l'honneur en 2018, à l'occasion du centenaire de cette première ligne de poste aérienne. C'est donc à travers des chants traditionnels des pays traversés (de la France au Chili) et des lectures de textes d'Antoine de Saint-Exupéry que le public a découvert la fabuleuse histoire de ces aventuriers du ciel, premiers hommes à mettre en place les bases d'une communication mondiale. Depuis octobre 2018, le Chœur d'Hommes travaille sur un autre programme (pour 2019) autour des rivages de la mer Baltique ; un programme nordique qui initiera le spectateur à l'univers du conte, aux vents froids des plaines blanches et à la douce chaleur de l'ombre de ces pages.

Réalisations et engagements : Le programme "Aéropostale" a donné lieu à plusieurs représentations. À l'ENSAPLV en premier lieu, le 8 juin 2018 pour clore l'année scolaire et le 12 octobre 2018 à l'occasion des Journées Nationales de l'Architecture. Outre cela, des concerts furent également donnés à la Chapelle du Chantier (12ème arrt. de Paris, 9 juin 2018) et à l'église de Coigny (Aisne, 15 juin 2018), ainsi qu'à Venise (IUAV, 18 mai 2018) et à Paris pour l'inauguration d'une exposition d'art contemporain (Théo van Hos, 26 mai 2018). Enfin, une tournée estivale (du 4 au 11 août 2018) a donné lieu à huit représentations dans le sud de la France (de Saintes à Avignon). Un CD du concert a été réalisé durant la tournée. Les affiches des événements (sérigraphie) ont été réalisées avec la graphiste Céline Tcherkassky, ancienne étudiante de l'ENSAPLV.

Plus que de simples représentations, ces concerts permettent plusieurs choses. Premièrement, les concert à l'ENSAPLV sont des événements phares du calendrier universitaire et de la vie de l'école. Amenant un public de 150 à 200 personnes composé tant d'étudiants que d'enseignants et de personnel administratif et technique, mais aussi d'"anciens de La Villette", d'habitants du quartier ou de connaissances extérieures au milieu architectural, ces événements révèlent l'école sous un autre jour : dans sa capacité de rassembler et d'accueillir pour une occasion qui démontre qu'elle est plus qu'un simple lieu d'enseignement. Deuxièmement, si les concerts hors l'école permettent de la faire connaître (le Chœur d'Hommes de La Villette devenant ainsi une vitrine de l'ENSAPLV), donner des représentations dans des lieux variés permet pour les chanteurs de développer une culture expérimentale de l'architecture par le son, et pour le public de découvrir sous un autre jour les lieux qui font partie de leur patrimoine. C'est ainsi qu'après un concert donné dans une petite église de village, il est courant d'apprendre que notre événement fut le seul de l'année dans ces murs et que les habitants sont fiers que le Chœur ait pu valoriser leur petit patrimoine communal. Alors souvent viennent les questions qui font que nous participons également, à notre échelle, à la diffusion d'une culture architecturale, souvent sans parler d'architecture.

EXAMPLE
OF THE
STREET
CULTURE?

THE
COOLEST
SHOPPING
EXPERIENCE?

TRANSGRESSIF?

UNIVERS CITADIUM





CULTURE & OUVERTURE / VALORISATION & COMMUNICATION

Cette quatrième partie porte sur les politiques de l'établissement en matière de valorisation de ses productions, de développement de ses relations partenariales, d'actions internationales et de diffusion de la culture.



ministratif ainsi qu'aux contraintes techniques et juridiques de l'ENSAPLV.

L'appel d'offres de réalisation du site n'a finalement pas été lancé, faute de moyens.

L'ENSAPLV souhaite refondre son site web pour une solution qui réponde mieux à ses objectifs tant en matière d'image que de valorisation de l'école et de ses formations.

▲ Elections

Le service de la Communication a été mobilisé à de nombreuses reprises pour permettre au mieux le bon déroulement des élections :

- du nouveau Conseil d'Administration pour les collègues étudiants, enseignants, et administratifs.
- des membres titulaires et suppléants du Conseil National des Enseignants-Chercheurs des Écoles Nationales Supérieures d'Architecture.
- du CPS (Conseil Pédagogique et Scientifique) qui comprend

la Commission des Formations et de la Vie Etudiante (CFVE) et la Commission de la Recherche (CR).

- du Comité Technique local et ministériel et le CHSCT.
- des étudiants au Conseil d'Administration du Crous.

▲ Participations

Le service a participé à :

- La journée de la formation de l'architecte organisée par la Maison de l'architecture à Paris en mars, regroupant toutes les écoles d'architecture parisiennes.
- La journée nationale de l'architecture avec le concert du chœur des hommes de l'école.
- Aux journées d'informations dans des lycées et aux Salons de l'étudiant.
- Aux réunions des chargés de communication de la Comue Hesam.
- l'Accueil de l'UNEAP (Union Nationale des Étudiants en Architecture et Paysage).

▲ EXPOSITIONS DE L'ÉCOLE

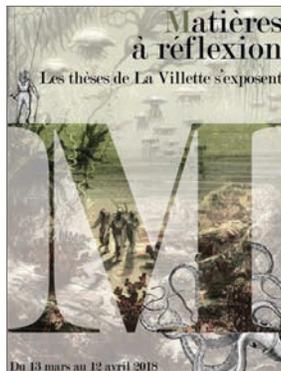
La salle d'exposition est un outil pédagogique de culture, d'art, de rencontre et d'échanges où sont présentés les travaux des étudiants sur des thématiques précises (workshop), mais également des expositions d'auteurs (artistes, architectes, philosophes, cinéastes...).

► Du 10 au 22 janvier *Une école pour Guayas*

Mise en valeur des travaux de cette association qui a été créée en 2001 et reprise par les étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La-Villette en novembre 2011.

Chaque année elle construit une école dans des villages isolés en Équateur, les missions se déroulent l'été. L'exposition relate la mission 2017 qui s'est déroulée dans la région d'Esmeraldas au nord de l'Équateur.

► Du 13 mars au 12 avril *Matières à réflexion* *Les thèses de La Villette s'exposent*



Présentation de différentes thèses menées au sein des laboratoires de L'ENSAPLV.

Comité d'organisation de l'exposition :

Emilien Cristia, doctorant (Map-Maacc), Yasmina Dris, doctorante (Let), Jennifer Leonet, doctorante (Let) et l'amicale collaboratrice de Philippe Nys (Amp).

► Du 18 juin au 4 juillet et du 24 au 27 septembre *Où va ce train qui meurt au loin ?*



Marine Benoit-Blain, responsable de la vidéothèque, nous propose de découvrir une partie du fonds cinématographique et documentaire de la vidéothèque de l'école ainsi que des productions d'étudiants.

Un voyage en trois étapes, le mouvement du voyage, l'exploration et la déambulation du flâneur et la découverte des contrées de l'imaginaire.

► Du 2 au 21 octobre *La fabrication populaire de l'urbanité : un voyage critique de Nairobi à Paris*



Christian Pédelahore de Loddis, enseignant (Ville et Territoire) à l'ENSAPLV invite Ming Tang, jeune urbaniste actuellement en thèse à l'ENSAPLV. Elle propose un voyage de Nairobi à Paris en cherchant la fabrication

populaire de l'urbanité à travers les notions d'espace partagé, de paysage quotidien et de la culture des jeunes.

Considérant l'exposition comme un processus en lui-même, Ming Tang utilise deux méthodes ethnographiques associées : le mapping et la photographie. Se réservant la partie mapping, elle convie l'artiste naïrobin Bryan Otieno à exposer ses photographies réalisées dans le quartier de Kibera qui seront complétées par celles qu'il fera pendant les 2 semaines de son séjour à Paris.

► Du 9 au 27 octobre *La nature dans la ville, la ville dans la nature / Atelier intensif franco-japonais de recherche*



• Marc BOURDIER (ENSAPLV), TAJI Takahiro (Professeur associé, Département d'Architecture, Faculté d'Engineering, Université de Kyoto), YAMAGUCHI Keita (Professeur associé, Département de Génie Civil et des Ressources Terrestres, Faculté d'Engineering, Université de Kyoto), Tyana

SANTINI (Assistante associée, Faculté d'Architecture, Université ORT, Uruguay) anime cet atelier.

► Du 22 octobre au 2 novembre *Occuper les trottoirs - Retour de mobilités*

Comme chaque année, le service des relations internationales de l'ENSAPLV organise une exposition de photographies et documents illustrant le séjour de 150 étudiants partis en voyage d'études à l'étranger.

Commissariat d'exposition : Claudio Secci et Chimène Denneulin, enseignants.

► Du 16 novembre au 25 janvier *Plasticus*



Exposition autour du thème du sac plastique.

Commissariat d'exposition : Baptiste Debombourg, enseignant ATR de l'ENSA Paris-La-Villette & Rada Boukova, artiste invitée.

▲ CONFÉRENCES, COLLOQUES ET SÉMINAIRES À L'ENSAPLV

JOURNÉE PATRIMOINE
PATRIMOINE MODERNE
PRATIQUES PATRIMONIALES SUR LES ÉDIFICES DE LA PÉRIODE MODERNE
22 MAI 2018 | ENSA LA VILLETTE
AMPHI 5

MATIN : 9H
MÉMOIRES ET EXPÉRIMENTATIONS À LA CITÉ DE LA MUETTE A DRANCY (BAUDOUIN & LODS)
Philippe DEHAN, professeur à l'ENSAPLV : La Cité de la Muette, le destin complexe d'un objet d'expérimentation urbaine, technique et sociale.
Bruno MENOLI, architecte, AUE, directeur de l'ENSAPLV : La politique patrimoniale au quotidien : la position d'un monument de l'histoire contemporaine.
Benoit POUVREAU, historien de l'architecture : La cité de la Muette, archéologie d'un patrimoine du XX^e siècle.
Pierre-Yves CAILLAULT, architecte en Chef des monuments historiques en charge de la cité de la Muette de Drancy (agence Pierre-Yves Caillaud ACMH, Paris) : Intervenir sur un monument historique classé de l'époque moderne.
Table ronde avec les intervenants

APRÈS-MIDI : 14H
SAUVEGARDE, RESTAURATION ET TRANSFORMATION DU PATRIMOINE DU 20^e SIÈCLE
Sauver les bâtiments menacés de Paul Chemetov / Point de vue de l'architecte ou de TAHA Chemetov, Une pratique de la réhabilitation des œuvres modernistes, Beguin-Macchini, architectes / Ollies BEGUIN, réhabilitation de la Maison de l'Iris de Claude Parent et d'une tour de logements.
Le prisme de l'énergie : Raphaël LABRUNTE, historien de l'architecture, enseignant-chercheur à l'Ensa Bretagne : le "SMARTFRENCH", une démarche et scientifique et pédagogique.
Emmanuelle GALLO, chercheuse à l'Ensa Bretagne : Problématiques thermiques.
Table ronde avec les intervenants

SOIRÉE : 18H // PROJECTIONS
• Projections Chimène DENNEULIN, Maître de conférence à l'ENSAPLV : Présentation de films réalisés par des étudiants de l'ENSAPLV en arts plastiques.
• Un film sur les grands ensembles en clôture de séminaire.

INTRODUCTION 14H00
VILLE INCLUSIVE: UTOPIE OU RÉALITÉ ?
Comment l'espace public peut-il être « inclusif » ou « exclusif » ?
27 NOVEMBRE 2018
AMPHI 5 // 14H00 - 17H00
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris La Villette
144 avenue de Flandre, 75019 PARIS

Lucile BARROTTE
Peut-on vraiment faire de la ville inclusive? Quelles pratiques réflexives pour les praticiens, ne.s ?
14h30

Raphaële HELIOT
Les balades urbaines
15h00

Nancy OTTAVIANO
Comment est-il possible de concevoir des espaces urbains inclusifs ?
15h30

Organisateurs : Étudiants Master 2 ; Encadrés par :

CONFÉRENCE EXCEPTIONNELLE
MARDI 03 AVRIL, 18H00 - 20H00 - AMPHI 5
Proposée par les séminaires de Master «Histoire et Pratiques de la Transformation du Cadre Bâti» et «Critique et Histoire de l'Architecture et de la Ville», et par l'unité de recherche AHTEP / AUSser.

«Le paradoxe de l'exposition d'architecture : défis et potentiel»

BARRY BERGDOLL
Historien de l'architecture, Meyer Schapiro Professor of Art History, Columbia University, New York et conservateur au département Architecture et Design du Musée d'Art Moderne (MOMAT), New York
La conférence sera suivie d'un débat animé par Pierre Chabard, maître de conférences, Histoire et cultures architecturales, ENSA Paris-La Villette.

ENSAPLV 144 avenue de Flandre, 75019 Paris - métro ligne 7 Corentin Cléroux

► 9 janvier

Le droit à la ville durable. La fabrique urbaine durable : inclusion sociale ou ghettoisation ?
Séminaire Architecture, Environnement et Développement Durable encadré par Anne D'Orazio, Elise Macaire et Véronique Zamant.

► 15 janvier

Les arbres remarquables, un patrimoine vivant
Conférence de Georges Feterman, Président de l'association A.R.B.R.E.S.

► 14 mars

Pour une architecture adaptée : une expérience algérienne.
Conférence-débat de Lounès Messaoudi, architecte DPLG.

► 26 mars

Présentation de Ardeth, revue internationale sur la théorie de l'architecture
Table ronde avec Jacques Lucan et Pierre Chabard.

► 27 mars

Transitions numériques à l'échelle urbaine
Sous la direction de François Guéna.

► 28 mars

Qualité du logement partout pour tous
Débat sur le projet de la loi logement en présence des représentants du CNOA, CROAIF, DAL, USH et de la Fondation Abbé Pierre.

► 3 avril

Conférence exceptionnelle de Barry Bergdoll. Le paradoxe de l'exposition d'architecture : défis et potentiel.
Débat animé par Pierre Chabard.

► 22 mai

Journée Patrimoine. Patrimoine moderne. Pratiques patrimoniales sur les édifices de la période moderne.
Introduit par Jeanne-Marie Dumont et Arlette Leduc en présence de Paul Chemetov, à travers l'exemple de la Cité de la Muette à Drancy.

► 6 juillet

Autoproduction de quartiers et protection de l'environnement
Workshop sur la question de la protection et du développement de l'Ilha de Bororé à São Paulo, dirigé par Marc Bourdier et Claudio Secci.

► 6 octobre

L'architecte des bâtiments de France, d'hier, d'aujourd'hui et de demain
Conférence d'Alain Marinos.

► 16 novembre

Commerce & Inégalités, Traitements spatiaux et inscriptions paysagères
Colloque organisé par Corinne Luxembourg (ENSA Paris La Villette) et Nicolas Lebrun (Université d'Artois).

► 27 novembre

Ville inclusive : utopie ou réalité ?
Séminaire Architecture, Environnement et Développement Durable.

► 29 novembre

Plasticus "Ces architectures qui nous emballent"
Conférence d'Eric Monin.

► 6 décembre

Architecture : mettre en forme et composer
Conférence de Jacques Fredet.

► 20 décembre

Qui a peur de l'architecture Classique ? Une autobiographie sentimentale.
Conférence de Lucien Steil.

Les essentiels d'un étudiant en architecture


ÉDITIONS DE LA VILLETTE

1^e
année



L'Apprentissage
du regard
BRIGITTE
DONNADIEU



La Représentation
du projet
JEAN-PIERRE
DURAND



De Ledoux
à Le Corbusier
EMIL
KAUFMANN

2^e
année



Enseigner
la conception
architecturale
PHILIPPE
BOUDON



Renaissance,
baroque et
classicisme
JEAN
CASTEX



Dessin
d'architecture
JEAN
AUBERT

3^e
année



Programmes
et manifestes
de l'architecture
du XX^e siècle
ULRICH
CONRADS



Ruine
SOPHIE
LACROIX



Broadacre
city,
la nouvelle
frontière
FRANCK
LLOYD WRIGHT

4^e/5^e
année



La ville
à trois
vitesses
JACQUES
DONZELOT



Reconstruire
la France,
L'aventure
du béton
assemblé
1940-1955
YVAN
DELEMONTEY



Du matériau
à l'architecture
LÀSZLÓ
MOHOLY-NAGY

▶ LES ÉDITIONS DE LA VILLETTE

Créées en 1980 afin d'offrir au monde universitaire, mais aussi aux professionnels, des ouvrages fondamentaux sur les domaines relatifs à l'architecture, la ville et l'aménagement, les Éditions de La Villette forment un département de l'ENSAPLV. Elles participent à la promotion de la culture architecturale auprès de publics amateurs en publiant des écrits relevant de problématiques sociales, techniques ou esthétiques liées aux arts de l'espace.

La politique éditoriale se concentre autour de trois axes : les ouvrages à vocation didactique, les textes fondamentaux modernes (auteurs du XIX^e et XX^e siècle, souvent traduits pour la première fois en français) et les essais (courts ou longs) liés à l'actualité du monde contemporain.

Près de deux cents ouvrages ont été publiés, une centaine de titres sont inscrits au catalogue.

Les ventes en librairie sont restées, comme depuis le début de la décennie, relativement stables du fait du mauvais état du marché du livre et de la librairie en général. Les Éditions de La Villette ont souffert de cette situation.

L'accord passé avec Interforum garantit aux publications des Éditions de La Villette d'être présentes ou connues dans quelques 400 points de vente en France et à l'étranger. La diminution progressive du nombre de points de ventes ces dernières années vient de la fermeture d'un nombre non négligeable de librairies. Les ventes sur Internet via Amazon, Fnac.com... même si elles se sont beaucoup développées, ne compensent pas entièrement le manque à gagner.

La diffusion à l'étranger représente un peu moins de 10% des ventes. La disparition du Centre d'exportation du livre français (CELF) et que rien n'a remplacé depuis, a contribué à diminuer les résultats à l'export. Proportionnellement, les ventes à l'étranger assurées par Interforum sont faites en direction du Maghreb et ont donc suivi les contrecoups en termes commerciaux des printemps arabes.

Par l'intermédiaire du Bureau international de l'édition française (BIEF), les Éditions de La Villette ont été présentes dans onze salons ou foires du livre à l'étranger : Casablanca, Jérusalem, Buenos Aires, Téhéran, Varsovie, Thessalonique, Séoul, Le Cap, Belgrade, Guadalajara, Alger, Taipei et Budapest.

Le grand projet de l'année 2018 a été le lancement de la publication de 13 volumes de l'ouvrage *Architecture : mettre en forme et composer* de Jacques Fredet. Après la recherche graphique de la forme la plus appropriée de cette somme sur l'enseignement du projet d'architecture, ont été publiés les volumes 1 à 7. La parution de plus de la moitié de la série a été relayée par la préparation active de la suite. De la sorte l'édition des 13 volumes sera achevée en quelques dix-huit mois, soit dans un délai remarquable au regard de l'ampleur de la tâche.



Architecture : mettre en forme et composer
Jacques Fredet



Le Grand Pari(s) d'Alphand. Création et transmission d'un paysage urbain
Michel Audouy, Jean-Pierre Le Dantec, Yann Nussaume et Chiara Santini (dir.)

L'ouvrage *Le Grand Pari(s) d'Alphand. Création et transmission d'un paysage urbain* a été nommé dans le cadre du Prix du livre de paysage René Pechère (Bruxelles).

▲ Les parutions de 2018

Livres :

Le Grand Pari(s) d'Alphand. Création et transmission d'un paysage urbain, Michel Audouy, Jean-Pierre Le Dantec, Yann Nussaume et Chiara Santini (dir.).

Architecture : Mettre en forme et composer, 7 volumes, Jacques Fredet.

Réimpression :

– *Ruine*, Sophie Lacroix.

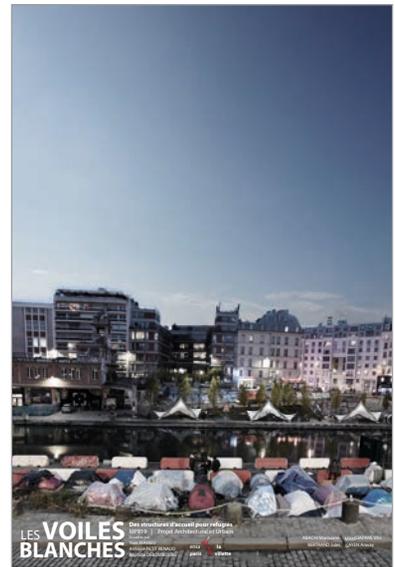
Revues :

– *Métamorphoses*, Les Cahiers de l'École de Blois, n° 16, Olivier Gaudin (dir.).



Métamorphoses
Les Cahiers de l'École de Blois, n° 16

▶ MANIFESTATIONS HORS LES MURS



▶ 30 mars

Gares et urbanisation métropolitaine, entre histoire, mémoire et projet.

“Patrimoine ferroviaire et projet urbain en Île-de-France à l’heure du Grand Paris Express.” L’association Rails & Histoire, dans le cadre de son programme de recherche 2018 -2023, en partenariat avec l’axe Architecture des Territoires de l’UMR AUSser et l’unité de recherche AHTEP de l’ENSA Paris -La-Villette, a accueilli la première rencontre du séminaire.

▶ Du 22 mars au 8 avril 2018

FESTIVAL 100% - La Villette fête ses 35 ans

Des étudiants de l’ENSA Paris-Malaquais se sont associés pour penser la scénographie de la Grande Halle. Les étudiants de l’ENSA Paris-La-Villette ont investi de leur côté plusieurs Folies du parc.

▶ 15 et 16 juin

L’archaïque et ses possibles aujourd’hui

Colloque annuel Architecture et Philosophie. Sous la responsabilité scientifique de Stéphane Bonzani (GERPHAU). Organisateur : Cité de l’architecture & du patrimoine, laboratoire Gerphau, ENSA Paris-La-Villette.

Avec le soutien du réseau PhilAU (réseau scientifique thématique : Philosophie, Architecture, Urbain), du réseau européen ARENA et de l’esalab.

▶ 14 au 23 juillet

B.U.L Bidules Ultra Leger Les voiles blanches**

Les travaux des 5 groupes d’étudiants du MP819 de l’ENSAPLV “Des structures d’accueil pour réfugiés” à la Folie N6 du Parc de la Villette dans le cadre de Fabcity encadrés par Yves Mahieu, Antoine Petit Renaud et Baptiste Debombourg.

▶ Du 6 au 26 août

Projet La Vrillette

Le projet *La Vrillette* est lauréat du concours inter-étudiants, organisé au sein du cours Sculpture tectonique dispensé à l’ENSAPLV par Marc Leyral et Frédéric Martinet.



▶ 28 novembre

“Prix des diplômés et mémoires d’architecture 2018” à la Maison de l’Architecture en Ile-de-France



Lauréats :

- Florian Bulou-Fezard : *Ecriture et architecture, en premier lieu, la nécessité d’occuper l’espace. Ecrire, est-ce aussi occuper l’espace ?* sous la direction de Manola Antonioni;
- Nina Balliot, *D’avant-garde à Néo Avant-garde. La réactualisation du constructivisme russe par les architectes de l’Architectural Association* sous la direction de Pierre Chabard ;
- Auriane Bernard-Guelle : *L’enseignement de David Georges Emmerich dans les écoles d’architecture, un enseignement isolé ?* Mémoire dirigé par Pierre Chabard.

► POLITIQUE D'ARCHIVAGE

À la suite de sa création en septembre 2017, le service Archives poursuit la mise en œuvre des mesures et des opérations nécessaires pour construire, parfaire et appliquer la politique d'archivage de l'école. Pour ce faire, le service travaille selon les trois âges des archives : le premier dit courant, le second dit intermédiaire et le troisième dit définitif.

▲ L'archivage courant

Les archives courantes sont celles qui ont une utilité immédiate. Elles sont conservées par l'agent dans son bureau.

La création de son service Archives a ainsi entériné la volonté de l'établissement de procéder à une gestion rationalisée de ses archives qu'elle n'avait, jusqu'alors, pas menée.

Le service Archives a engagé, en 2018, la mise à jour des pratiques archivistiques. L'arriéré d'archives par accumulation, depuis une cinquantaine d'années, rend encore difficile l'identification des archives courantes.

Toutefois, le service Archives a engagé une réflexion sur l'accès, le partage et la pérennisation de l'information numérique. Le service a ainsi élaboré une charte de règles de nommage des documents électroniques, qui s'accompagnera en 2019, d'une réflexion sur la structuration des répertoires numériques des services administratifs. Ces travaux permettront, à l'établissement, de mettre en place un logiciel de Gestion Électronique des Documents (GED), pour gérer le cycle de vie de chaque fichier numérique et structurer l'information.

▲ L'archivage intermédiaire

Les archives intermédiaires sont celles qui n'ont plus d'usage courant mais gardent une utilité et une valeur d'information. Elles sont conservées dans le local de préarchivage.

Les services administratifs font face, depuis quelques années, à un encombrement massif de leurs espaces.

Le service archives a donc procédé au traitement intégral des archives financières et comptables. Ce traitement a consisté à trier les documents devant être éliminés (par un prestataire agréé) ou versés (aux Archives nationales), selon les procédures fixées et les durées d'utilité administrative afférées à chaque dossier.

Pour une gestion archivistique maîtrisée, ce type de traitement se poursuivra dans l'ensemble des services administratifs, afin de pouvoir distinguer,

à l'avenir, les archives courantes des archives intermédiaires et définitives.

▲ L'archivage définitif

Les archives définitives sont celles qui, à la fin de l'échéance légale, deviennent une source historique et patrimoniale.

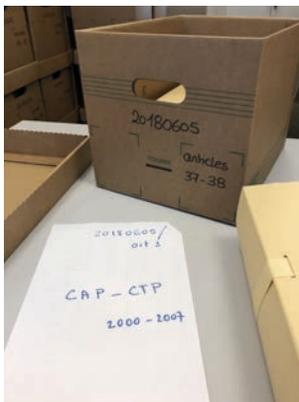
Après un traitement minutieux – tri, classement, identification, rédaction d'un instrument de recherche, cotation – elles sont versées aux Archives nationales pour conservation définitive.

Afin de remédier à l'arriéré d'archives, et dans la perspective du cinquantenaire de l'établissement en 2019, le service a recruté Manon Sangnier, stagiaire archiviste.

Durant six mois, elle a réalisé la cartographie des archives pédagogiques (recensement précis et identification des archives stockées dans un tableau de récolement), et a proposé une stratégie de préconisations quant à la valorisation et la conservation de ces archives (sauvegarde de la mémoire de l'école et construction de son patrimoine futur).

Perspectives de 2019

Le service Archives poursuivra les opérations engagées, notamment pour le service des ressources humaines et la bibliothèque. Il continuera à récolter les archives au sein de l'établissement. Il s'engagera également dans le traitement des six équipes de recherche rattachées à l'ENSAPLV.



EN CHIFFRES

- **200 cartons** d'élimination (environ 66 mètres linéaires)
- **17 cartons** de versement (Cf. versement 20180605 ; environ 5.61 mètres linéaires)
- **6 mois** de récolement d'archives (environ 131.85 mètres linéaires)
- **6 demandes** de communication d'archives



▶ PARTENARIATS INTERNATIONAUX/MOBILITÉS

L'ENSAPLV privilégie le développement des relations internationales à travers celui de la mobilité enseignante, administrative et étudiante. La mise en équivalence des programmes entre l'ENSAPLV et ceux des universités partenaires a été intensifiée en 2017-2018, permettant ainsi d'accroître la mobilité des étudiants.

▶ LA MOBILITÉ ENSEIGNANTE ERASMUS

MOBILITÉ ENSEIGNANTE ERASMUS SORTANTE 2017/2018*		
Pays	Enseignants	Jours
Allemagne ⁽¹⁾	1	2
Autriche	3	12
Belgique ⁽²⁾	4	8
Bulgarie	4	20
Chypre	1	4
Grèce	2	16
Espagne	3	15
Finlande	4	12
Italie	3	11
Pays-Bas	1	2
Pologne ⁽¹⁾	1	2
Portugal	3	16
Roumanie	1	4
Suède	1	5
Total	30	113

MOBILITÉ ENSEIGNANTE ERASMUS ENTRANTE 2017/2018		
Pays	Enseignants	Jours
Autriche	3	8
Bulgarie	1	7
Espagne	9	31
Finlande	1	2
Grèce	2	9
Italie	4	24
Pays-Bas	1	3
Royaume Uni	1	2
Total	19	78

* Financement Erasmus 2017-18 : 22014 €

(1) Accueil professionnel invité, mobilité entrante financée.

(2) Accueil professionnel invité, dont 1 professionnel invité, mobilité entrante financée.

MOBILITÉ ENSEIGNANTE ERASMUS + SORTANTE Mobilité internationale de crédit 2017/2018*		
Pays	Enseignants	Jours
Algérie	2	24
Japon	1	5
Total	3	29

* Financement 2016-18 (sur 2 ans) : 15145 €

MOBILITÉ ENSEIGNANTE ERASMUS + ENTRANTE Mobilité internationale de crédit 2017/2018*		
Pays	Enseignants	Jours
Algérie	2	24
Japon	2	10
Total	4	34

* Financement 2016-18 (sur 2 ans) : 26774 €

▶ LA MOBILITÉ FORMATION AGENTS ERASMUS

MOBILITÉ FORMATION ERASMUS + FLUX SORTANTS 2017/2018*		
Pays	Agents	Jours Formation
Grèce	2	8
Espagne	1	5
Italie	1	3
Total	4	16

* Financement 2017-18 : 3440 €

MOBILITÉ FORMATION ERASMUS FLUX ENTRANTS 2017/2018*		
Pays	Agents	Jours Formation
Portugal	2	10
Mobilité internationale de crédit		
Algérie	1	5

* Financement 2016-18 (sur 2 ans) : 3210 €

▶ LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ERASMUS

MOBILITÉ ÉTUDIANTE ERASMUS + SORTANTE Mobilité internationale de crédit		
Pays	2017/2018	2018/2019
Japon	0	10

MOBILITÉ ÉTUDIANTE ERASMUS + ENTRANTE Mobilité internationale de crédit		
Pays	2017/2018	2018/2019
Algérie	2	3
Brésil	2	6
Japon	5	4
Sénégal	0	1
Vénézuéla	2	3
Total	11	17

LA MOBILITÉ LONGUE DURÉE ÉTUDIANTE (cf. cartes du monde ci-après)

La mobilité sortante études 2017-2018 connaît une augmentation de 17 % liée notamment à une reprise des échanges avec l'Espagne et l'Italie et à la signature de nouveaux accords de partenariats latino-américains. Cette augmentation se poursuit en 2018-2019.

► ÉCHANGES ERASMUS (études uniquement)

ES : Étudiants sortants

EE : Étudiants entrants

ES 2017/18 = 75 (49% d'un total de 152)

EE 2017/18 = 74 (53% d'un total de 139)

ES 2018/19 = 90 (54% d'un total de 166)

EE 2018/19 = 61 (44% d'un total de 140)

PAYS-BAS

ES 2017/18 = 1

EE 2017/18 = 0

ES 2018/19 = 2

EE 2018/19 = 0

ROYAUME UNI

ES 2017/18 = 15

EE 2017/18 = 4

ES 2018/19 = 11

EE 2018/19 = 4

BELGIQUE

ES 2017/18 = 1

EE 2017/18 = 8

ES 2018/19 = 3

EE 2018/19 = 9

ESPAGNE

ES 2017/18 = 13

EE 2017/18 = 17

ES 2018/19 = 16

EE 2018/19 = 9

PORTUGAL

ES 2017/18 = 7

EE 2017/18 = 0

ES 2018/19 = 8

EE 2018/19 = 2

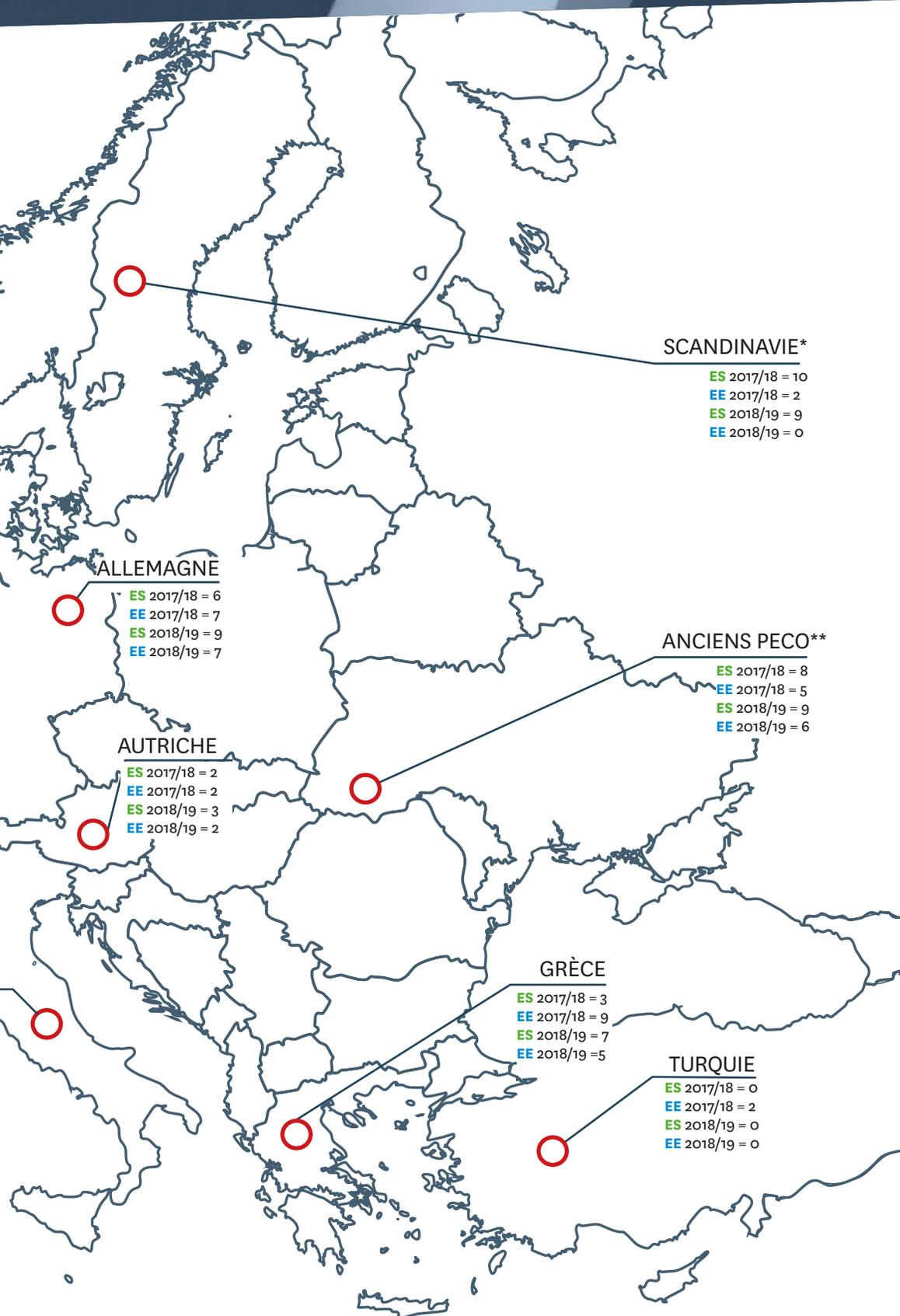
ITALIE

ES 2017/18 = 9

EE 2017/18 = 18

ES 2018/19 = 12

EE 2018/19 = 17



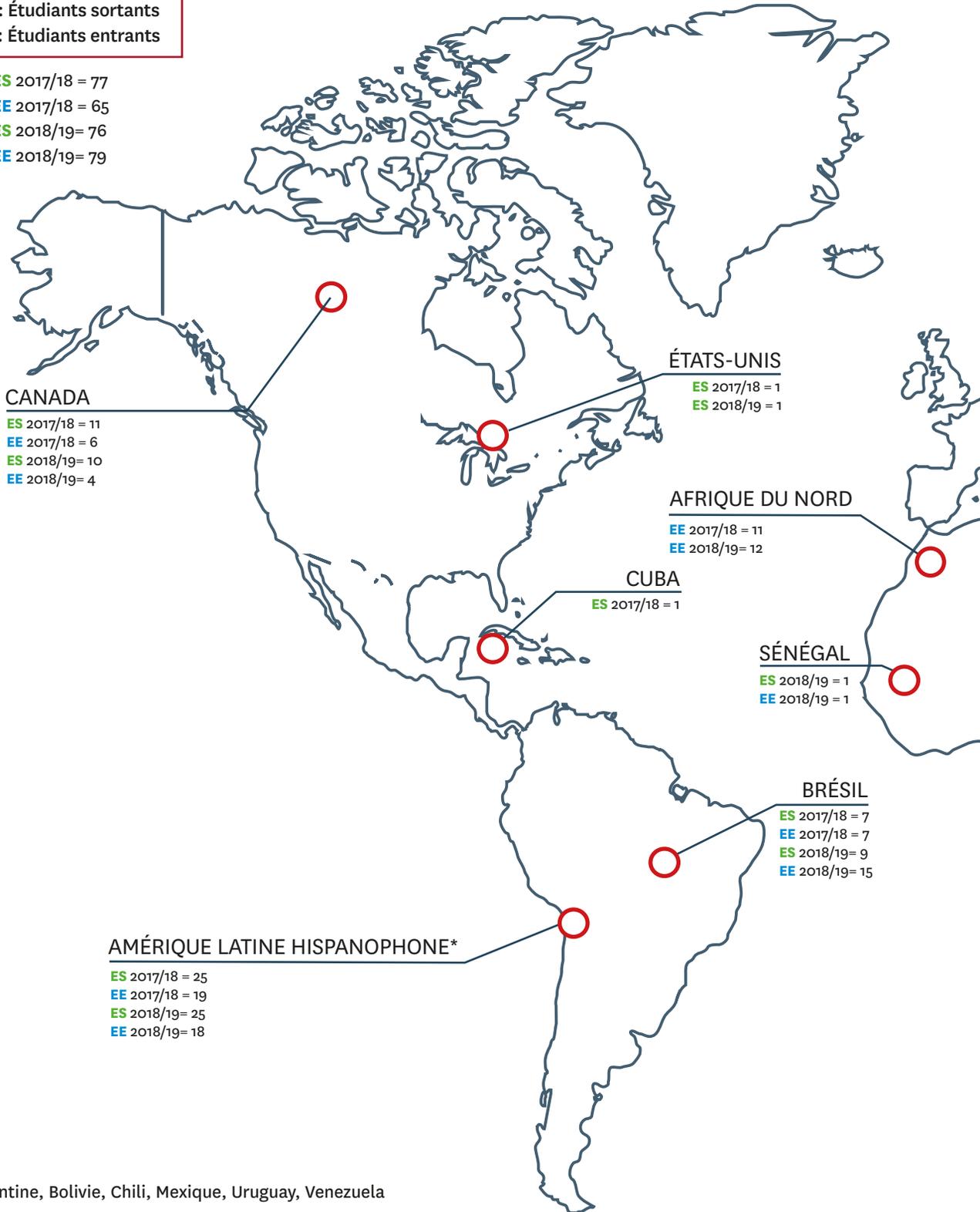
*Danemark, Finlande, Norvège, Suède.

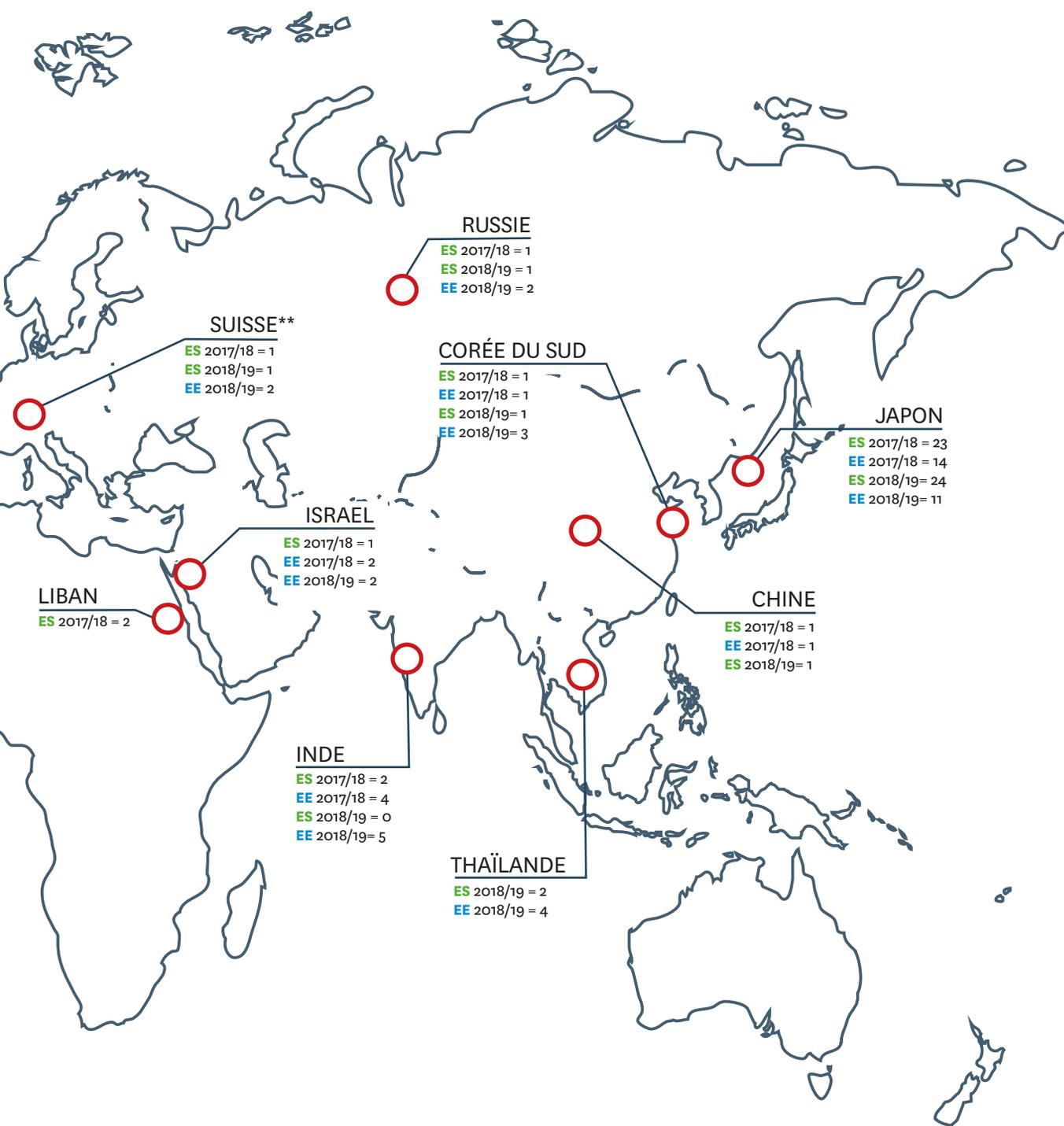
**Bulgarie, Lettonie, Croatie, Hongrie, Lettonie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie.

► ÉCHANGES INTERNATIONAUX NON UE

ES : Étudiants sortants
EE : Étudiants entrants

ES 2017/18 = 77
EE 2017/18 = 65
ES 2018/19 = 76
EE 2018/19 = 79





** Ne fait pas partie de l'espace Erasmus +

► ENSAPLV / HESAM UNIVERSITÉ

2018 a été l'année de consécration d'Hesam université avec la reconnaissance de ses projets et la sélection de sa réponse à l'appel à propositions du PIA 3 (Plan d'investissement d'Avenir), qui vise à créer de nouvelles formations de type Bac+1 et Bac + 3 pour construire de nouveaux métiers à la croisée des compétences et spécialités des membres d'Hesam Université.

HESAM université a pour vocation de professionnaliser les académiques et d'académiser les professionnels, tout en permettant à chacun d'accéder à des formations de qualité, inter ou pluri - disciplinaires, s'adaptant aux conditions physico-sociales de ses apprenants et à des territoires d'ancrage disparates, en vue d'offrir à chacun la possibilité de devenir acteur de nos sociétés mutantes par la maîtrise de nouvelles compétences métiers hybrides et à fortes valeurs ajoutées.

Dans ce cadre, HESAM développe son programme « HESAM 2030, Construisons nos métiers ! » pour lequel elle a obtenu un financement de l'ANRT de 9,6 Millions d'Euros sur dix ans. Ce projet vise la création de 12 formations bac+1 (Pitch'Hesam/ 60 ECTS) et 12 formations Bac+3 (Bachelor'Hesam/ 180 ECTS) permettant d'accompagner, de façon personnalisée, 10.000 bacheliers des filières professionnelles, technologiques et généralistes, pour en faire les acteurs avisés de la transformation, via des cursus innovants.

Ces Parcours Individualisés en Technologie, Création, Gestion et Humanités vont se déployer dans 4 filières professionnelles distincts : "Arts appliqués, Design, Métiers du Livre, Luxe et Mode" / "Environnement, BTP, Energie, Conception et Gestion du cadre bâti et des territoires" / "Management, Gestion, Commerce, Sécurité, Services à la personne et Ressources Humaines" / "Numérique, Mécatronique, Génie électrique, Matériaux, Génie industriel".

Trois Bachelors seront portés par l'ENSAPLV dans la filière "Environnement, BTP, Energie, Conception et Gestion du cadre bâti et des territoires".

Parallèlement à ce projet lauréat, Hesam université a, en décembre 2018, mis en place son collège doctoral à partir de ses deux écoles doctorales que sont l'École Doctorale Abbé Grégoire du Cnam et l'École Doctorale SMI commune au Cnam et à l'ENSAM. Ce collège doctoral, auquel participe pleinement l'ENSAPLV, permet désormais de construire ensemble nos doctorants en architecture dont les modalités restent à préciser. Les travaux de ce collège doctoral ne peuvent s'affranchir d'un autre programme de grande ampleur d'Hesam Université qui est celui de "1 000 doctorants pour les territoires" et qui consiste à faciliter l'insertion de doctorants au sein de collectivités territoriales par le montage de contrat CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la REcherche). Là encore, l'ENSAPLV est directement concernée grâce à son expérience, ses stratégies de développement de thèses en CIFRE et son expertise en matière de recherche architecturale, urbaine, paysagère et territoriale.

Membres d'HESAM Université

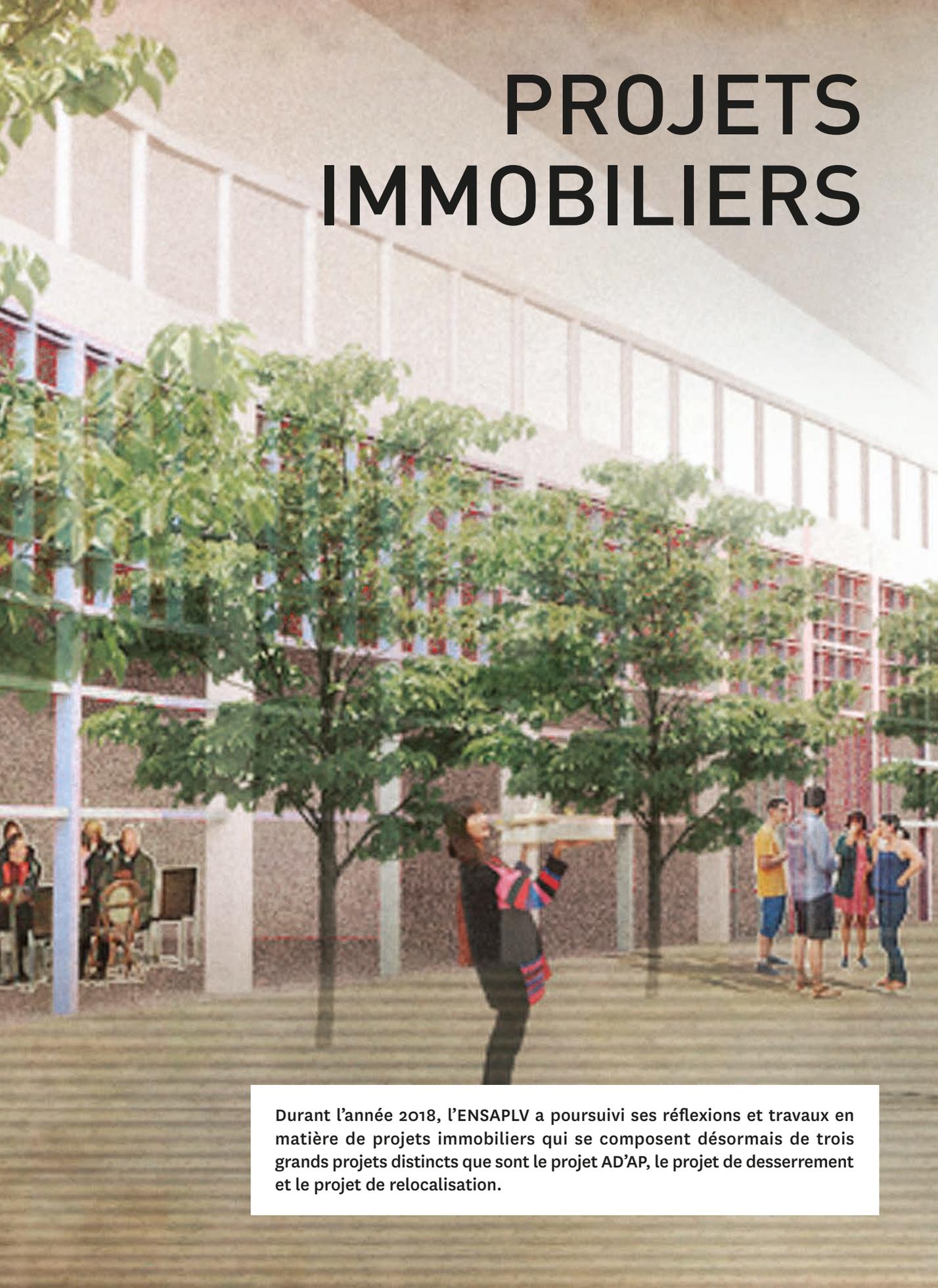
- Arts et Métiers (ENSAM)
- CESI
- Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
- Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
- École Boulle
- École Duperré
- École Estienne
- École du Louvre
- École nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art (ENSAAMA)
- École nationale supérieure d'architecture Paris-La Villette (ENSAPLV)
- École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI-Les Ateliers)
- Institut Français de la Mode
- Institut national du patrimoine (INP)
- SKEMA Business School

Affiliés

- Centre de formation des journalistes (CFJ)
- Fondation Nationale Entreprise et Performance (FNEP)
- France Clusters
- Les Compagnons du Devoir et du Tour de France



PROJETS IMMOBILIERS



Durant l'année 2018, l'ENSAPLV a poursuivi ses réflexions et travaux en matière de projets immobiliers qui se composent désormais de trois grands projets distincts que sont le projet AD'AP, le projet de desserrement et le projet de relocalisation.

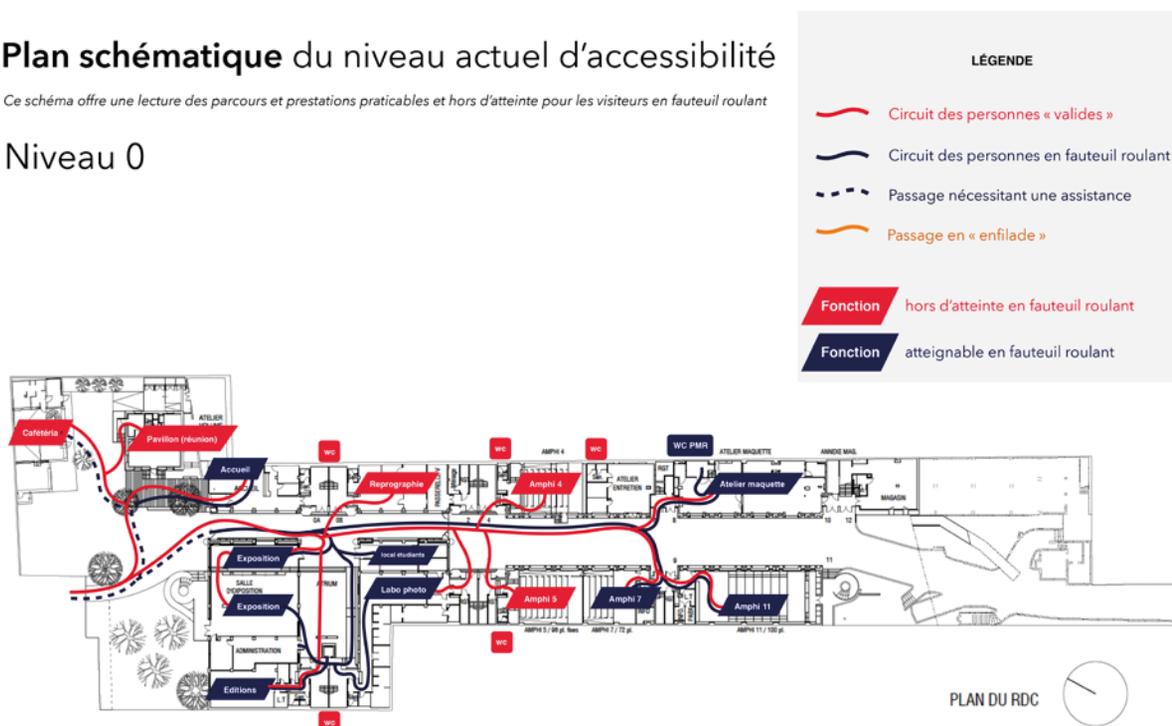
► PROJET AD'AP

En 2016, l'ENSAPLV a déposé son Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) auprès des services de la préfecture. Ce document officiel dit AD'AP exprime son engagement quant à la mise aux normes réglementaires de son édifice situé rue de Flandre, en vue d'en permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite d'ici 2021.

Plan schématique du niveau actuel d'accessibilité

Ce schéma offre une lecture des parcours et prestations praticables et hors d'atteinte pour les visiteurs en fauteuil roulant

Niveau 0



Cette action s'est accompagnée d'un mandat de maîtrise d'ouvrage confié à l'OPPIC (L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture) visant à diagnostiquer l'état existant de l'accessibilité de l'édifice, les travaux à réaliser afin de rendre l'édifice suffisamment accessible et d'assurer les travaux à mettre en œuvre pour répondre aux exigences réglementaires, conformément à l'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements

recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

À la fin de l'année 2018, un audit, confié à la structure Handigo, est en cours de réalisation. Cet audit a pour objectif d'analyser la situation de l'édifice et de produire un dossier exprimant l'accessibilité existante, proposant des actions à réaliser pour rendre l'édifice conforme dans l'attente d'un futur déménagement en limitant donc le budget à investir, de les chiffrer et de préciser les dérogations à demander à la préfecture concernant des espaces qui resteraient non conformes dans ce cadre.

► PROJET DE DESSERREMENT

Le quatrième trimestre de l'année 2018 a été celui du lancement d'un projet de desserrement de l'ENSAPLV. Ce lancement s'est engagé à partir de l'élaboration d'un cahier des charges visant à exprimer clairement les besoins actuels de l'ENSAPLV en termes de surfaces qualifiées.

Ce cahier des charges a été produit en vue de servir de commande pour la recherche de locaux complémentaires à louer, utilisables dès la rentrée 2019, dans l'attente de la relocalisation de l'établissement.

Ce cahier des charges s'est appuyé sur une analyse précise de l'usage actuel de l'ensemble des locaux de l'établissement - rue de Flandre, rue Jean Jaurès et Cambrai -, la situation des baux de Jaurès et de Cambrai et les premières mesures et remarques énoncées par notre Inspecteur Santé et Sécurité concernant l'état de vétusté de certains de nos espaces.

Un taux d'occupation de 117% a été observé concernant nos locaux actuels tandis qu'un taux maximal de 80% devrait être appliqué.

Un programme hypothétique des futurs locaux, intégrant la libération de Jaurès en 2019 et de Cambrai en 2023 a été élaboré en ces termes :

- **Tranche A : 4 500 m² ou 4 200 m²**
 - un espace d'accueil et de convivialité : 200 m²
 - 6 espaces pour les laboratoires de recherche : 6*200 m = 1200 m²

- La médiathèque : 900 m²
- 10 salles de cours, de projets, de dessin et d'arts plastique : 10*150 m = 1500 m²
- Un amphithéâtre de 200 places : 200 m²
- Des espaces d'archivage et de stockage : 200 + 300 m = 500 m²

- **Tranche B : 1800 m² (+ 300 m² de stockage si tranche A = 4200 m²)**

- Un espace d'expérimentation (échelle 1) : 500 m²
- Une bibliothèque : 800 m²
- Une salle de travail ou atelier numérique pour les étudiants : 500 m²

Cette base a permis d'élaborer un chiffrage du projet et de revoir la surface maximale pouvant correspondre au budget alloué à ce projet de desserrement. Un mandat a été confié à SEGAT (Société d'études générales pour l'aménagement du territoire) pour rechercher une surface d'environ 4000 m² dans le Nord Est du Grand Paris.

► PROJET DE RELOCALISATION

Enfin, le dernier projet immobilier de l'ENSAPLV est celui de la relocalisation générale de l'école dans des locaux de plus de 20 000 m² dans le Nord Est du Grand-Paris.

Ce dernier projet a été initié il y a près de vingt ans et a connu divers rebondissements.

Le début d'année 2018 a été marquée par une nouvelle déception procédant d'une nouvelle impasse induite des conclusions des travaux de recherche réalisés par la SCET (Services, Conseil, Expertises et Territoires) et de faisabilité, programmation et chiffrage réalisés par l'OPPIC (Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture).

Un silence prolongé de notre tutelle a conduit nos étudiants et enseignants à lancer une pétition visant à alerter le grand public de notre situation. Cette pétition a réuni plus de 5000 signatures et a été portée en mains propres à la ministre afin de la sensibiliser aux conditions d'accueil et de travail de l'ENSAPLV.

Depuis, ce projet a reçu un nouvel intérêt de la part de la tutelle qui s'est prononcée en accord avec l'idée d'un projet à élaborer

dans le cadre du futur Contrat de Plan État Région (CPER) dont l'appel devrait être lancé en 2020.

Ce projet qui devra obtenir le soutien de notre tutelle, du MESRI (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation) et de la Région Ile de France, devra être porté par la Comue Hesam Université, seul interlocuteur reconnu pour déposer un projet dans le cadre du futur CPER d'île de France.

Dans ce cadre, l'idée est de réfléchir à un projet de campus HESAM-ENSAPLV qui intègrera l'ensemble des locaux de l'ENSAPLV auxquels s'ajouteront des espaces dédiés au siège d'HESAM Université et au déploiement de ses divers projets. Caroline Lecourtois, directrice de l'ENSAPLV, est en charge de représenter l'HESAM Université au sein des réunions de préparation organisées par la Conférence des Présidents d'Université (CPU), afin de préparer au mieux ce grand projet.

DIRECTRICE DE PUBLICATION : Caroline **Lecourtois**.

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE : Djillali **Kanane-Larzul** assistant de direction ; Hacina **Firmin**, secrétaire de direction ; Christian **Brossard**, Secrétaire général ; Catherine **Comet**, Responsable du service de la pédagogie et de la vie étudiante assistée de Mohammed **Belgherbi**, Patricia **Bernaix**, Florence **Breton**, Bernard **Coiffet**, Sivajini **Kethees**, Agnès **Mirandel**, Laurence **Probst**, Soraya **Sergent** et Marie-Françoise **Sotto** ; Danielle **Hugues**, Responsable du service des relations internationales assistée de Marie **Malinovsky** et de Justine **Simonot** ; Aurélie **Timsit-Bernard**, Responsable du service des Archives ; Alexandra **Thelier**, Responsable de la Bibliothèque assistée de Clothilde **Boiteux-Boursin** et de Dominique **Unger** ; Didier **Tourade**, Responsable de la Documentation assisté de Sylviane **Cédia** ; Marine **Benoit-Blain**, Responsable de la Vidéothèque ; Hervé **Jézéquel**, Responsable du Pôle image assisté de Alain **Chalu** et Marcelo **Mendoza** ; Marc **Fayolle de Mans**, Jacques **Bergna** et Alain **Raynaud**, Responsables de l'Atelier Maquettes ; Barmak **Lahiji**, Responsable du service Informatique assisté par Émilie **Suedile**, Aurélie **Fabijanec**, Charly **Peltier** et Nourdine **Zourdani** ; Solenn **Falaise**, Responsable de l'Atelier Numérique ; Rosaly **Datchi**, Responsable de la Recherche ; Gilles **Enriquez**, Responsable du Service de la communication assisté de Marie-Liesse **Sztuka** ; Marie **Varichon**, Responsable Valorisation et Publications ; Marc **Bédarida**, Brankica **Radic** et Philippe **Foos**, service des Éditions de la Villette ; Amandine **Kowalski**, Responsable du service des ressources humaines assistée de Michelle **Frédoc**, Zohra **Naceur**, Ghislaine **Pawelko** et Laurence **Ricou** ; Luc **Wagner**, Responsable du service financier assistée de Philippe **Foos**, Nourel **Amzil**, Steve **Motto**, et Linda **Chea Tran** ; Philippe **Bourdier**, Responsable du Service de la logistique et des moyens communs assisté de Philippe **Agricole**, Philippe **Pesnel**, Bruno **Petit**, Jean-Pierre **Sanvoisin**, René **Steimetz**, André **Bapin**, Patricia **Bonhoure**, Laurent **Coutaudier**, Hammar **Djenhia**, Francis **Gorain**, Sébastien **Martins-Boyard**, Guglielmo **Mazzocchi** et Hicham **Oumari**.

ENSEIGNANTS : Baptiste **Debombourg** et Anne **D'Orazio**.

COORDINATION : Gilles **Enriquez**.

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE : Marie **Varichon**.

CRÉDITS PHOTOS : © ENSAPLV · Hervé **Jézéquel**
Baptiste **Debombourg** · Flore **Bringand** · Guillaume **Baeriswyl**.





École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-La-Villette
144, avenue de Flandre 75019 Paris • tél. : +33 (0)1 44 65 23 00
www.paris-lavillette.archi.fr



HESAM
UNIVERSITÉ